91e rapport de gestion et comptes annuels

CP VAL
PK WAL

2012

Sommaire

PAGES

- Organes de la Caisse et expert 2
- Principales caractéristiques de l'exercice 4
- Evolution des effectifs et autres statistiques 6
- Placement de la fortune 10
- Bilan et compte d'exploitation 16
- Annexe aux comptes 20
- Rapport de l'expert agréé 43
- Rapport de l'organe de révision 44

Organes de la Caisse et expert

Comité

Représentants des employeurs

Présidence

Mme Helga Koppenburg Emery
Experte en prévoyance professionnelle, Venthône

Mme Fabienne Gsponer-Furrer
Economiste d'entreprise, St- German

M. Albert Bétrisey
Agent général d'assurance, Ayent

M. Beat Britsch
Directeur financier, Naters

Me Jean-Paul Duroux
Avocat-notaire, St-Maurice

Représentants des assurés

Vice-présidence

M. Denis Varrin, Professeur, Miège

M. Roland Crettaz
Chef de la section personnel, administration, finances du service des routes, transports et cours d'eau, Ollon

M. Dominique Dubuis
Enseignant en retraite, Savièse

M. Gérald Duc
Enseignant, Sierre

M. Philippe Duc
Inspecteur Chef, Arr. II
de la police judiciaire, Chermignon

Gestion

M. Patrice Vernier, directeur
M. Guy Barbey, directeur-Adjoint

Organe de révision

Inspection cantonale des finances

Expert agréé

Swisscanto Prévoyance SA

Adresse de la Caisse

Rue du Chanoine Berchtold 30, CP 315 – 1951 Sion
Téléphone: 027 606 29 50
Fax: 027 606 29 54
Site internet: www.cpval.ch

Vue d'ensemble de l'exercice 2012

	2012	2011*	Variations 2011/2012
Nombre d'assurés actifs	**10827**	10554	+273
Nombre de pensionnés (y.c. enfants)	**4575**	4470	+105
Rapport démographique	**2,37**	2,36	
Prestations			
– réglementaires	**-159'240'100**	-148'685'400	+7.1%
– de sorties	**-30'394'100**	-26'414'700	+15.1%
– pour l'accession à la propriété et pour les cas de divorce	**-10'770'800**	-10'118'500	+6.4%
Cotisations et apports ordinaires	**197'835'100**	164'046'600	+20.6%
Prestations d'entrée	**36'277'200**	28'912'600	+25.5%
Frais d'administration et d'expertise	**-3'331'700**	-3'086'000	+13.9%
Cotisations au fonds de garantie	**-667'700**	-656'300	+1.7%
Résultat net des placements	**189'703'200**	-52'082'900	
Rendement net de la fortune (charges de placement inclues)	**+6,63%**	-1,72%	
Résultat financier de l'exercice	**219'411'100**	-47'874'700	
Recapitalisation	**450'000'000**	0	
Financement des garanties	**129'363'200**	0	
Augmentation des engagements (prestations de libre passage, réserves mathématiques des rentes en cours et provisions techniques)	**-369'731'900**	-147'362'000	
Excédent de charges (-) ou de produits (+) de l'exercice	**429'042'400**	-195'307'100	
Fortune disponible pour le calcul du degré de couverture selon l'OPP2	**3'215'401'300**	2'416'715'800	+33.0%
Prestations de libre passage, réserve mathématique des rentes en cours et provisions techniques (engagements)	**4'066'131'000**	3'696'239'000	+10.0%
Taux de couverture des engagements par la fortune de la Caisse (selon art. 44 OPP2)	**79.1%**	65.4%	
Taux de couverture des rentes en cours par la fortune de la Caisse	**171.5%**	137.7%	

(*) certaines positions de l'exercice 2011 ont été retraitées selon les dernières prescriptions RPC26

Principales caractéristiques de l'exercice

L'année 2012 aura été une année riche en nombreux défis pour CPVAL. Ceux-ci concernaient principalement l'activité de prévoyance de la Caisse et la mise en place de la nouvelle primauté des cotisations. Cette transition s'est parfaitement déroulée en respectant non seulement les contraintes de temps mais également les contraintes liées à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires propres à la primauté des cotisations. Simultanément à cet important changement, la Caisse a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de prévoyance qu'il a fallu très rapidement intégrer avec toute la complexité des nouvelles dispositions réglementaires (reprise des données de l'ancienne application dans le nouveau logiciel, vérification des données transmises par le système SAP de l'Etat, mise en place du nouveau plan de prévoyance en primauté des cotisations dans le nouveau logiciel PEKA). Afin d'évaluer le processus de reprise des données, de vérifier l'intégrité et l'intégralité des données transférées, d'évaluer les risques au niveau de la sécurité et des contrôles, un audit des applications informatiques a été réalisé par une société fiduciaire externe.
D'autre part, dans le cadre de la réforme structurelle de la prévoyance entrée en vigueur en 2012, CPVAL a également dû mettre en place un système de contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la Caisse qui couvre l'intégralité des processus clés de ses activités.
Finalement, notre Institution a aussi dû mener à terme les calculs sur le financement de la garantie des prestations de la génération d'entrée du nouveau plan de prévoyance.

Prévoyance : excellent exercice avec des cash-flows positifs

2012 était positif pour CPVAL ; en effet, si les cotisations encaissées représentaient CHF 192 millions pour 10'827 assurés actifs, les prestations payées ont atteint CHF 159 mios pour 4'575 pensionnés. Le cash-flow de prévoyance (cotisations et apports de libre passage moins les prestations et les versements de libre passage) reste encore bien positif (env.17%) mais évoluera négativement à moyen/long terme compte tenu de la pyramide des âges de la caisse. Par ailleurs, en termes d'évolution des effectifs, les croissances aussi bien des assurés actifs que des bénéficiaires de rente sont restées bien en ligne avec les hypothèses retenues par la Caisse, de sorte que le rapport démographique a pu se maintenir à 2,36 actifs pour un pensionné.
Les engagements ont beaucoup évolué en 2012 et ont augmenté principalement à cause de la baisse du taux technique de 4% à 3,5% et du financement mis en place pour assurer les garanties de la génération d'entrée. A fin 2012, et en termes d'engagements le rapport Actifs/Pensionnés est de 53,9% contre 51,6% en 2011.
Sur le plan politique, le Conseil d'Etat a décidé de fixer le montant nécessaire à la deuxième recapitalisation complémentaire à CHF 450 mios avec effet au 1er janvier 2012. Il a également décidé que le montant du coût du régime transitoire à charge de l'Etat serait de CHF 115,9 mios. Ces deux décisions ainsi que le résultat de l'année ont permis à la Caisse d'atteindre un degré de couverture de 79,1% au 31 décembre 2012 contre 65,4% en 2011.

Finance : très bonne année boursière

Les résultats de la gestion de fortune (6,63% de performance pour une fortune de CHF 3,2 mias de capitaux) ont été réjouissants cette année et dépassent largement l'objectif de rendement à long terme visé par la Caisse (4%). Malgré les incertitudes des marchés, les problèmes de dettes européennes, l'absence de croissance économique mondiale et les recommandations de prudence émises par la plupart des analystes, la tactique de placement suivie par CPVAL à travers une diversification de ses avoirs lui a permis de réaliser une très bonne performance annuelle compte tenu du rapport rendement/risque. La politique de placement suivie en 2012 est restée dans son ensemble très proche de l'objectif stratégique. Grâce à son exposition en actions (25% du portefeuille), la Caisse a pu réaliser ce résultat. Si la partie sous gestion en valeurs mobilières représente 2,9 mias, CPVAL gère un parc immobilier d'environ CHF 240 mios. Actuellement deux projets importants sont en construction, un à Sierre (21 mios) et l'autre dans le centre de Monthey (33 mios). Dans ce domaine également, la Caisse a dû prendre des mesures pour respecter les nouvelles exigences de la réforme structurelle (amélioration de la transparence dans les coûts pour l'ensemble de la gestion de fortune).
Au regard de ces résultats très positifs pour l'exercice, le Comité a décidé de créditer les comptes épargne des assurés actifs d'un taux d'intérêt de 3% pour 2012.

Ce résumé ne pourrait se terminer sans souligner l'énorme travail doublé d'un engagement remarquable fourni par tous les collaborateurs, la direction et le Comité de la Caisse. Grâce à eux, non seulement le changement de primauté s'est parfaitement déroulé d'un point de vue technique et administratif, mais grâce également à leur service de qualité, les assurés ont pu obtenir les informations nécessaires à leurs demandes, ceci même dans un contexte environnemental difficile. Les bases sont posées pour bien préparer l'avenir dans les meilleures conditions afin d'offrir aux assurés CPVAL de bonnes prestations et un service d'informations régulier et transparent.

DECISIONS DU COMITE EN 2012

Le Comité de CPVAL s'est réuni à 11 reprises durant l'année. La mise en place définitive du changement de primauté, l'élaboration de directives pour les calculs des garanties, la mise en place d'un système de contrôle interne, l'application des dispositions relatives à la réforme structurelle de la prévoyance, les modifications de divers règlements et l'analyse des degrés de couverture initiaux selon 72a ss LPP ont été les principales préoccupations de l'exercice.

Décisions les plus importantes :

Placement de la fortune et gestion immobilière

- Mise en application de la nouvelle stratégie d'investissement de la Caisse valable dès le 1er janvier 2012 avec analyse détaillée des principales classes d'actifs.
- Décision d'acquisition de parts de sociétés coopératives d'habitat Unilogis à Genève pour CHF 2 mios en favorisant le logement d'étudiants valaisans.
- Signature d'un contrat d'analyse des assemblées générales avec la fondation Ethos pour l'exercice des droits de vote des sociétés suisses détenues directement par la Caisse (anticipation de l'initiative Minder).
- Acquisition d'un logiciel de consolidation de fortune pour optimiser l'analyse et la gestion du portefeuille financier de la Caisse.
- Adaptation des règlements de placement et immobilier.
- Signature du contrat de prêt avec l'Etat du Valais pour CHF 565 mios à 40 ans à 3,5% (CHF 450 mios + CHF 115 mios).
- Vente d'une parcelle de l'immeuble Apollo à Brigue à la commune.
- Changements de certaines régies et unification des contrats de gérance et des contrats de travail des concierges.
- Fin de construction de l'immeuble Sandmatte à Brigue. Investissements dans les nouvelles constructions d'immeubles à Sierre (CHF 21 mios pour Torsa) et à Monthey (CHF 33 mios pour Trollietta).

Prévoyance

- Adoption du règlement de base du 25 janvier 2012.
- Adoption de la directive d'application des garanties du 29 février 2012.
- Décision selon laquelle les frais administratifs sont limités à 1% du traitement déterminant lorsque ceux-ci sont prévus dans la convention d'assurance.
- Approbation des comptes 2011.
- Etablissement et signature de nouvelles conventions d'assurance et d'affiliation avec les institutions affiliées.
- Adoption du règlement de liquidation partielle.
- Acceptation de l'affiliation à CPVAL de la fondation du Collège Spiritus Sanctus de Brigue en tant qu'institution externe dès le 1er janvier 2013.
- Accord pour un audit de la mise en place du nouveau logiciel de gestion.
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des assurés actifs au 01.01.2013 de 3% pour l'année 2012 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2013 à 1,5%.
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des comptes de retraite anticipée des assurés actifs au 01.01.2013 de 1,5% pour l'année 2012 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2013 à 0,0%.
- Décision de non adaptation des rentes pour l'année 2013.

Evolution des effectifs et autres statistiques

Assurés
Avec un total de 10827 assurés, l'effectif des assurés évolue à la hausse de près de 2,6% (273 assurés supplémentaires par rapport à la situation au 31.12.2011).

Le nombre de rapports de prévoyance[1] évolue dans la même proportion pour atteindre un total de 11016 à fin 2012 (+117 en 2011; +337 en 2010; +330 en 2009).

A noter 206 cas de mise à la retraite, dont 6 cas de retraite partielle (363 en 2011, 234 en 2010 et 197 en 2009), 17 assurés mis nouvellement au bénéfice de prestations d'invalidité, dont 4 de manière partielle (49 en 2011, 30 en 2010 et 15 en 2009) et 8 assurés actifs décédés (12 en 2011, 13 en 2010; 9 en 2009). Enfin CPVAL a enregistré 1070 nouveaux assurés et traité 569 sorties de service (respectivement 1084 entrées et 645 sorties en 2011).

La répartition des assurés dans les diverses catégories demeure inchangée en comparaison de l'année précédente. Pour rappel les catégories 1 et 4 prévoient un âge ordinaire de retraite fixé à 62 ans, les catégories 2 et 5 un âge ordinaire de retraite de 60 ans. La distinction entre les catégories 1/4 et 2/5 est nécessaire en fonction de systèmes salariaux différents (systèmes dits progressifs et non progressifs).

[1] Un assuré au service de plusieurs employeurs peut être au bénéfice de plusieurs rapports de prévoyance. Les données statistiques de ce chapitre se réfèrent au nombre de rapports de prévoyance.

Assurés par catégorie

Catégorie	Age de retraite	Nombre 2012	Nombre 2011	En % de l'effectif 2012	En % de l'effectif 2011
1	62 ans	10'357	10'101	94.0%	94.0%
2	60 ans	608	576	5.5%	5.5%
4	62 ans	48	49	0.4%	0.4%
5	60 ans	3	4	0.1%	0.1%
Total		**11'016**	**10'736**	**100,0%**	**100,0%**

Pyramide des âges des actifs 2012

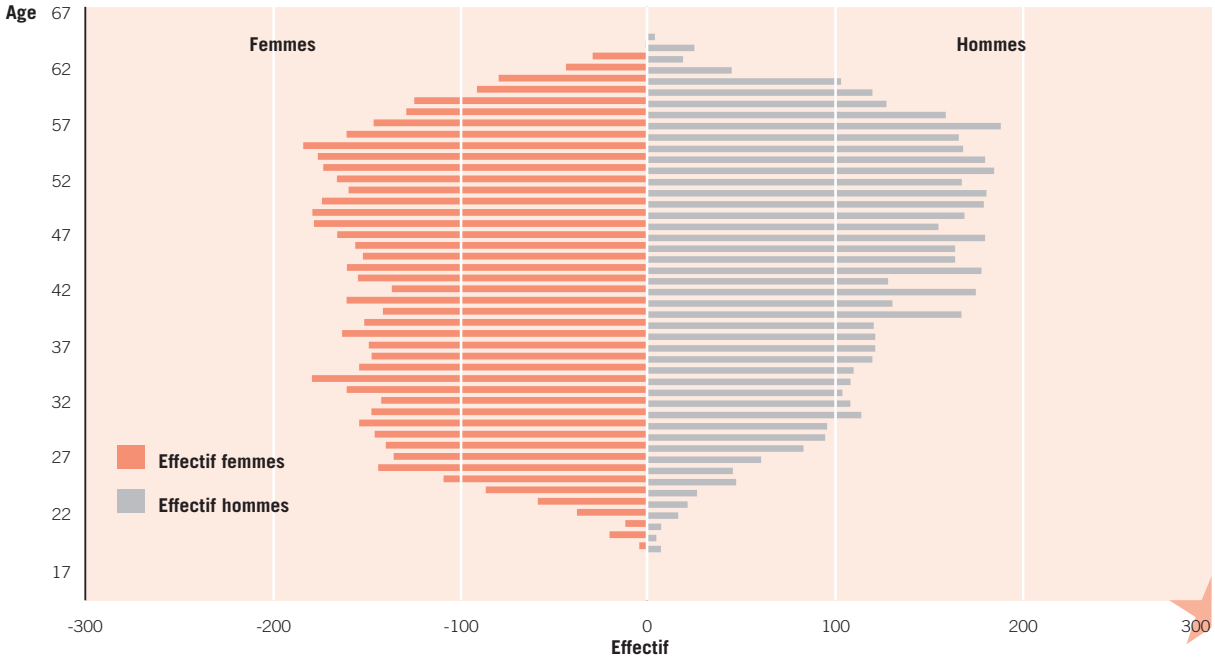

Assurés par classes d'âge

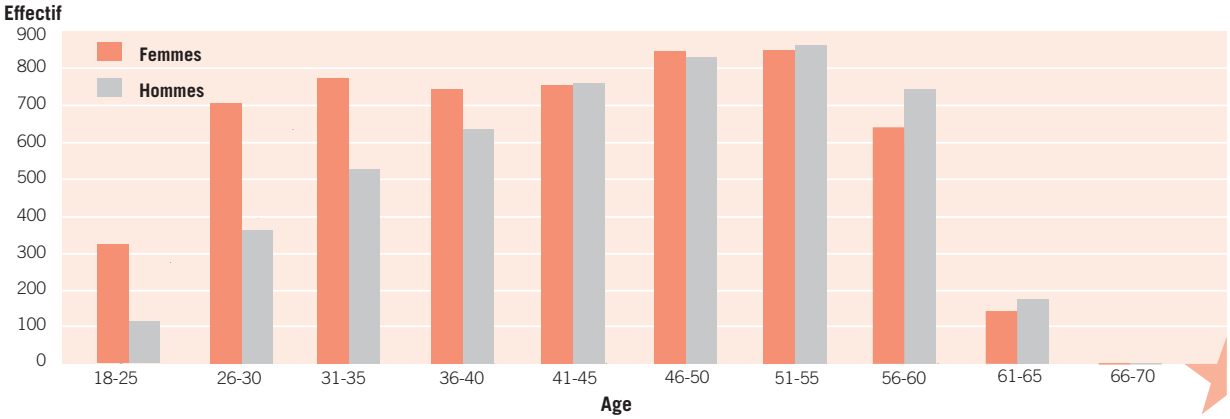

Moyenne d'âge des assurés

	Hommes	*Femmes*	*Moyenne générale*
2010	45.41	42.53	43.91
2011	45.19	42.41	43.72
2012	**45.21**	**42.44**	**43.73**

Après une évolution en légère augmentation, l'âge moyen semble se stabiliser au niveau des valeurs moyennes des années précédentes.

Bénéficiaires de rentes

Le nombre global des bénéficiaires de rentes est toujours en augmentation, mais de manière plus modérée que lors de l'exercice précédent (+105 en 2012 contre +302 en 2011, +106 en 2010 et +146 en 2009). L'effectif total regroupe quelques 4575 bénéficiaires.

Le nombre total de bénéficiaires par catégories de rentes figure sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Pyramide des âges des pensionnés

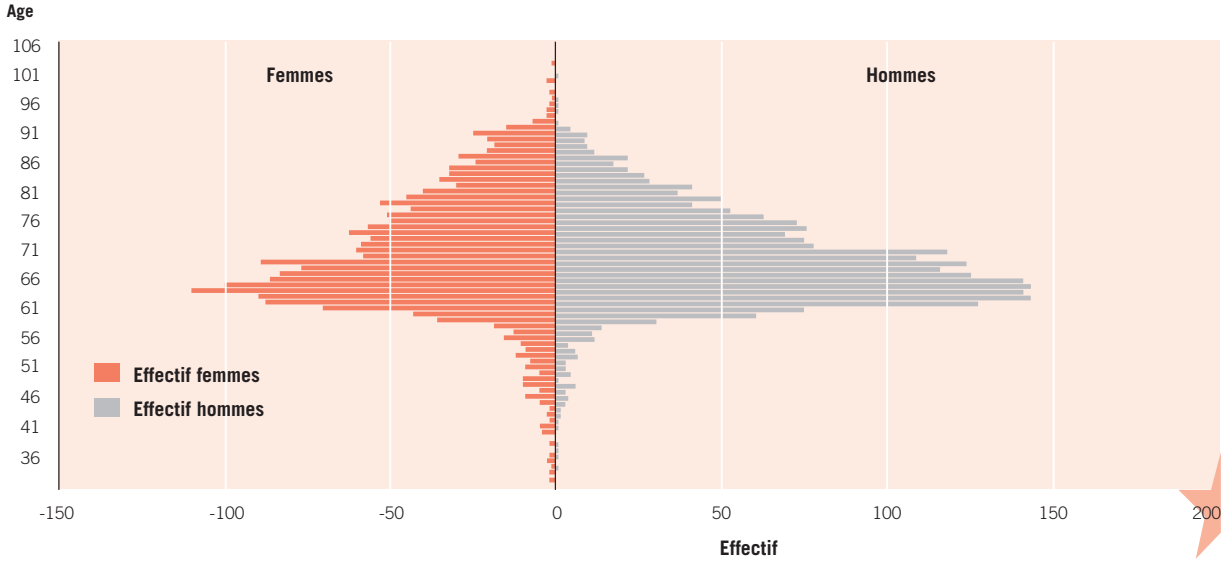

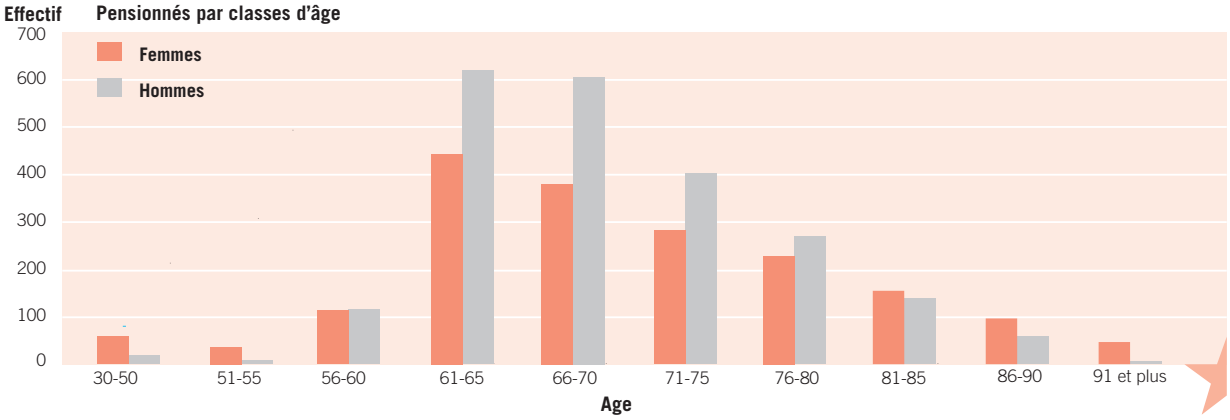

Moyenne d'âge des pensionnés

	Hommes	Femmes
2010	70.38	71.26
2011	69.32	70.26
2012	**69.50**	**70.16**

Il avait été relevé lors des précédents rapports que, mesurée sur 10 ans, l'évolution de l'âge moyen des pensionnés de la Caisse reflétait l'évolution démographique générale et attestait de l'accroissement progressif de l'espérance de vie.
Suite à la fusion des caisses au 01.01.2010, nous constations cependant une diminution de l'âge moyen au terme de l'exercice 2010. Cet effet ne pouvait être interprété au sens d'une inversion des tendances démographiques car il résultait de l'intégration de l'effectif plus jeune des pensionnés de la CRPE. Cette tendance baissière disparaît en 2012, l'âge moyen pour les femmes en légère diminution résultant d'une proportion plus marquée de celles-ci en tant que nouvelles bénéficiaires de rentes de retraite.

Rapport démographique

Après une longue et continue dégradation, le rapport démographique a marqué dès 2008 une courte période de stabilisation pour augmenter légèrement en 2010 (résultat de l'intégration de l'effectif de la CRPE). L'accroissement de l'espérance de vie se confirme cependant dans l'évolution récente de ce facteur (effet des nombreuses retraites anticipées enregistrées ces deux dernières années).

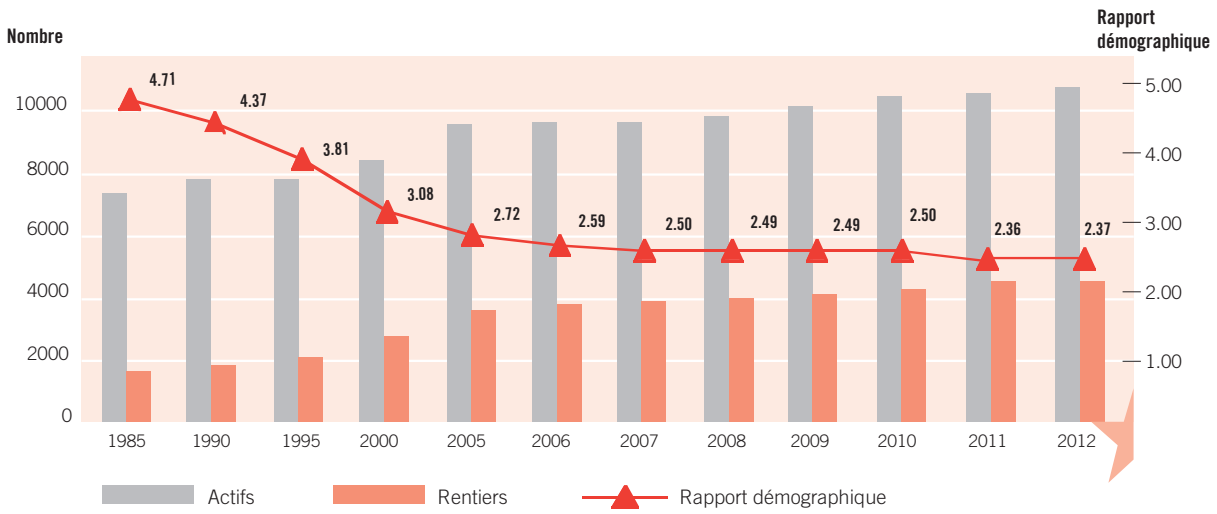

Rappelons que ce facteur indique le nombre d'assurés actifs relativement aux bénéficiaires de rentes. Outre sa valeur statistique, ce facteur constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le maintien postule que les prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Evolution du rapport actifs/rentiers	**2.59**	**2.50**	**2.49**	**2.49**	**2.50**	**2.36**	**2.37**

Autres renseignements statistiques	31.12.2012	31.12.2011	+ / - % 2011/2012
Traitements assurés	**734'658'100**	704'560'000	+4.27%
Traitement assuré moyen	**66'700**	66'800	-0.15%
Rentes de retraite assurées	**424'342'600**	354'757'000	+19.6%
Rente de retraite assurée moyenne (H+F)	**38'500**	33'600	+14.6%
Rentes servies	**159'338'300**	155'588'000	+2.4%
Rente servie moyenne (H + F)	**34'300**	34'900	-1.7%

Eléments marquants de cet exercice, les modifications réglementaires introduites au 1er janvier 2012 se traduisent particulièrement dans l'augmentation des rentes de retraites assurées (+19,6% globalement et +14,6% en moyenne par assuré).

Il convient de relever que l'augmentation des prestations assurées doit être appréciée avec prudence. En effet les données 2011 se rapportent au système de primauté des prestations dans lequel les prestations assurées étaient déterminées selon un taux de rente préétabli (d'où le terme de rente assurée). Les valeurs 2012 sont obtenues en projection, tenant compte d'un taux d'intérêt future hypothétique de 3%. De ce fait le terme de « rente projetée » doit être appliqué au nouveau modèle de calcul des prestations.

Du côté de l'effectif des bénéficiaires de rentes, on note une augmentation des rentes servies moins nette que celle constatée l'année précédente (+2,4%, +8,32% en 2011). L'année 2011 avait été marquée par un nombre de mises à la retraite élevé en raison vraisemblablement des inquiétudes provoquées par l'introduction du nouveau système de prévoyance et conjointement de la dernière année d'application de dispositions transitoires en faveur des assurés de l'ancienne CRPE.

Ratios		2012	2011	2010
Fortune :	capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	**164%**	138%	153%
Fortune :	Prestations de libre passage	**152%**	129%	131%
Fortune :	Engagements	**79.1%**	65.4%	69.4%
Cotisations :	Rentes	**117%**	108%	105%

La recapitalisation de 450 millions ainsi que la nouvelle tabelle des cotisations justifient en grande partie l'augmentation marquée de tous ces indicateurs. En outre, les modifications réglementaires introduites au 1er janvier 2012 – notamment nouvelle échelle de cotisation et en moindre mesure l'intégration généralisée de la prime de performance dans le salaire assuré – contribuent à l'évolution positive de ces valeurs.

Banque Cantonale du Valais
www.bcvs.ch

L'année boursière 2012

Après un bilan 2011 plus difficile, les actifs risqués ont généré des performances tout à fait intéressantes en 2012. En effet, malgré les nombreuses incertitudes qui ont prévalu durant cette année, les actions ont finalement fortement progressé. La bourse suisse a surpris avec plus de 15 % de hausse, soutenue notamment par son secteur financier (très affecté en 2011) et par celui du luxe, moins dépendant de la zone Euro. En Europe également, mis à part l'Espagne (-4 % environ), les actions ont gagné en moyenne 15 %, avec un record à 29 % pour l'Allemagne. Malgré ces résultats extraordinaires, l'année ne fut pas pour autant facile à appréhender pour les investisseurs. En effet, après un 1er trimestre franchement positif, sur fond de bonnes nouvelles macroéconomiques, les bourses ont fortement corrigé (une dizaine de pourcents) entre avril et juin, faisant craindre un instant, un nouvel été de feu sur les marchés financiers. C'est finalement l'action des banques centrales, en particulier européenne (BCE) et américaine (Fed), qui explique le mieux ce retournement de situation. La poursuite des politiques historiques de reflation monétaire non conventionnelles (Quantitative Easing) a généré, outre la hausse des actions, à la fois une baisse importante de la volatilité des marchés et des primes de risques des emprunts des pays et des entreprises (notamment le secteur financier) les plus exposés à la crise financière. Contre toute attente, les taux d'intérêt ont continué à baisser, malgré leur bas niveau (surtout en Suisse). En plus de contribuer à la stabilisation des portefeuilles, les obligations, en particulier les emprunts d'entreprises et surtout les débiteurs les plus agressifs (high yield), ont donc généré des performances positives. Les valeurs réelles telles que l'immobilier et l'or ont également profité de ces mêmes tendances positives, avec toutefois un comportement plus aléatoire. Finalement, les placements théoriquement les moins risqués – les emprunts d'Etats de première qualité et les liquidités – se sont avérés également, avec des rendements parfois négatifs jusqu'à plusieurs années d'échéance, les moins rémunérateurs.

2012 – La prise de risque s'est avérée payante, dans un contexte de taux d'intérêt au plancher et de politiques de reflation extraordinaires de la part des banques centrales.

Sur le plan économique, 2012 a été marquée par un manque généralisé de vigueur et par les problèmes structurels des pays développés. La croissance mondiale, globalement positive, cache des disparités régionales très importantes et une tendance plus morose dans la deuxième partie de l'année. Les pays développés sont affectés par leurs problèmes de surendettement public et / ou privé, par des tensions financières en Europe ou encore par l'impact du dégonflement de bulles immobilières. L'économie américaine, après avoir connu un creux en milieu d'année, a finalement réalisé une croissance d'environ 2 %, grâce à un marché de l'emploi satisfaisant et à un secteur immobilier désormais convalescent. La zone euro, par contre, s'est dirigée vers la récession, sous l'impact des politiques d'austérité et d'un manque de confiance généralisé. Là également, des écarts importants sont à signaler entre une Allemagne et une France, qui restent tout juste à flot, et les pays du sud de l'Europe. Les pays émergents ont également enregistré un recul de leur croissance, provoqué par des politiques monétaires et fiscales, jusqu'à récemment plus restrictives, pour combattre l'inflation. Ils souffrent également d'exportations plus faibles, en particulier vers l'Europe. La fin de l'année a heureusement apporté un certain réconfort, avec des indicateurs américains et chinois stabilisés. L'Europe, par contre, reste très affectée. Les conséquences se font d'ailleurs désormais sentir en Suisse, malgré une situation économique et financière nettement meilleure en comparaison internationale.

performances des marchés financiers

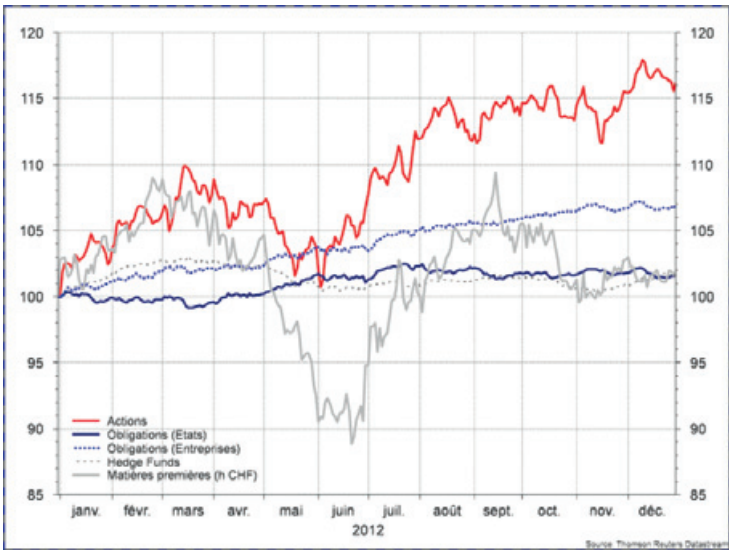

Perspectives

Malgré une croissance qui s'annonce modeste, tant au niveau économique que des bénéfices des sociétés, le potentiel haussier des marchés boursiers ne semble pas épuisé. En effet, si la reprise mondiale survit au dénouement de l'imbroglio fiscal aux Etats-Unis et aux accès de fièvre périodiques de la crise européenne, les actions devraient encore profiter de politiques monétaires extrêmement accommodantes et d'évaluations fort attrayantes par rapport aux obligations. Par ailleurs, contrairement aux placements à revenu fixe et malgré leur bonne performance en 2012, les actions n'ont pas fait l'objet d'un engouement de la part des investisseurs, qui restent souvent sous-exposés à cette classe d'actif.

2012 – Sur le plan mondial, la reprise devrait se poursuivre à un niveau modéré. Dans la zone euro un recul de l'activité, dont l'ampleur dé-pendra de l'évolution de la crise de la dette, est à craindre. Attention toutefois à ne pas céder à un pessimisme exagéré.

Malgré tout, il convient de garder à l'esprit les éléments suivants. Premièrement, dans un environnement de reprise modérée, les périodes d'accélération ou de décélération de la croissance pourront donner lieu à des phases de hausses respectivement de corrections boursières plus marquées. C'est un élément important pour optimiser les portefeuilles, dans le cadre d'un potentiel haussier intéressant mais pas spectaculaire et d'une croissance mondiale qui restera dans tous les cas faible. Nos modèles de gestion active devraient nous fournir des repères essentiels pour gérer dynamiquement les expositions au marché. Le deuxième élément est lié à l'impact déterminant, dans le contexte économique particulier que nous connaissons, des décisions politiques. Il conviendra de rester attentif et réactif à des décisions de nature à remettre en question la pérennité de l'expansion.

Sur le plan des devises, la pression à la hausse sur le franc suisse s'est réduite depuis que la BCE a annoncé le rachat illimité, sous certaines conditions, des obligations d'Etats en crise de la zone euro. La banque nationale suisse (BNS) a confirmé en décembre encore sa volonté de poursuivre sa politique de cours plancher à 1.20 franc pour un euro, de façon à préserver l'économie suisse.

Le potentiel de performance des obligations de première qualité est extrêmement faible, vu leur niveau de rendement au plancher. Celles-ci pourraient en outre être affectées en cas de tensions même modestes du loyer de l'argent. Une hausse importante et durable des taux d'intérêt nous semble toutefois peu probable pour 2013. Les titres de créances d'entreprises, voire les obligations à haut rendement ou des marchés émergents, nous semblent plus intéressantes, dans un contexte de gestion active et bien diversifiée. Les rendements attendus dans ce segment de marché peuvent être qualifiés de satisfaisants. Ils resteront néanmoins à coup sûr en dessous des brillants résultats obtenus en 2012, grâce à l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêt et de la forte contraction des primes de crédit.

Ce contexte particulier des taux d'intérêts à zéro obligera les investisseurs à la recherche de rendement, de façon encore plus marquée qu'en 2012, à s'exposer aux actifs risqués. La gestion des portefeuilles devrait profiter d'une approche flexible. Cette recherche plus difficile du rendement implique plus que jamais l'application de processus professionnels et disciplinés.

Sion, le 31 décembre 2012

performances des marchés actions

Performance des principaux marchés en actions en 2012

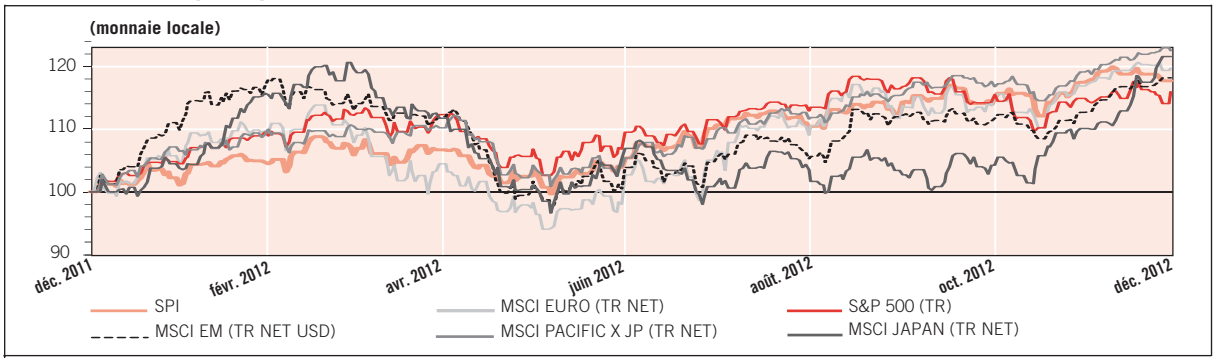

Performance des principaux marchés obligataires en 2012

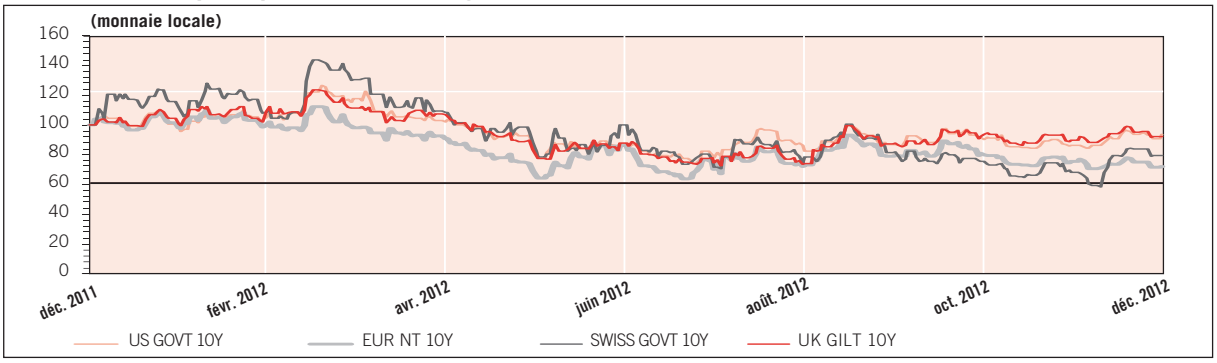

Performance des principales devises en 2011

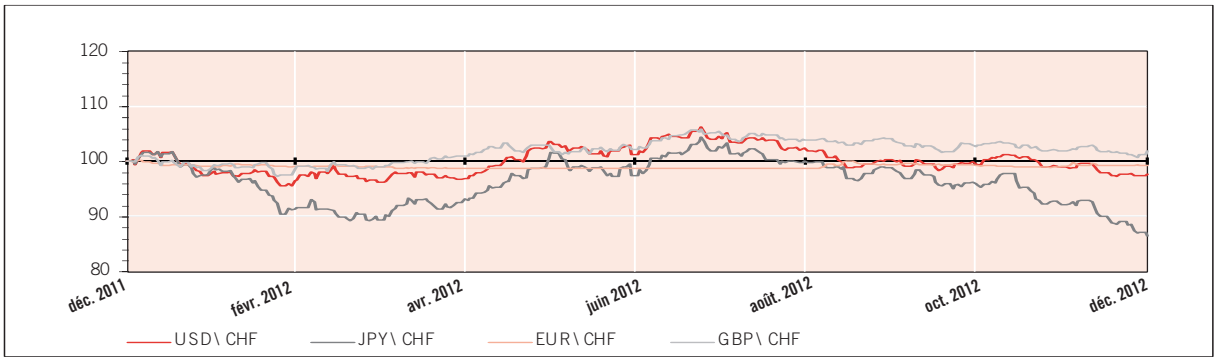

POLITIQUE DE PLACEMENT

Dans un contexte de marchés globalement positifs, l'activité de gestion du 1er trimestre s'est concentrée sur des adaptations tactiques à l'intérieur même des classes d'actifs, tout en conservant la tactique adoptée déjà en fin d'année dernière, à savoir une légère surpondération en Actions et une assez forte sous-pondération en Obligations. Les plus grands changements se sont faits dans les catégories Obligations en monnaies étrangères (élargissement des styles d'investissement), Actions étrangères (poids géographique plus important sur les USA et les pays émergents) et Immeubles Etrangers (exposition supplémentaire aux USA) où la diversification s'est amplifiée.

Au cours du 2e trimestre, les incertitudes liées à la situation économique mondiale (problème de la dette en Europe) se sont matérialisées, impliquant une volatilité accrue et une baisse des marchés. CPVAL a adopté une attitude prudente durant cette période. La Caisse a profité de cet environnement instable pour laisser rembourser ses échéances d'Obligations en CHF et a augmenté ses investissements dans des placements collectifs en immobilier suisse. Elle a également mis en place des stratégies

défensives de protection si les marchés devaient chuter brutalement. Des aménagements tactiques ont également eu lieu dans la classe d'actifs Actions suisses qui voyait également son exposition légèrement réduite. Il était primordial, dans cet environnement difficile, de garder à l'esprit qu'une vision à long terme est à la base du fonctionnement d'une institution de prévoyance.
Suite à l'intervention des banques centrales pour acheter des dettes d'Etats et aux décisions politiques en Europe pour soutenir le système financier, le 3ème trimestre s'est montré globalement positif malgré l'environnement économique toujours incertain. Dans ce contexte, la meilleure stratégie à suivre pour CPVAL restait la diversification et la poursuite d'une politique fortement liée à la stratégie de la Caisse. En fin de trimestre, CPVAL réduisait son risque de durée dans le segment Obligations Suisses, augmentait ses placements dans la catégorie Immeubles Etrangers et redonnait un peu plus de poids aux actifs à revenus variables par le biais d'actions suisses, étrangères et d'obligations convertibles.
Avec l'amélioration des données macro-économiques aux USA, la diminution du risque d'éclatement de la zone euro et le retour à la confiance des investisseurs, le dernier trimestre aura été globalement bénéfique pour les marchés. La Caisse a profité de ce trimestre pour maintenir son allocation tactique avec une légère surpondération en Actions. Cette stratégie lui aura permis de terminer l'année avec un résultat bien supérieur à ses attentes en matière de rendement. CPVAL n'aura pris que très peu de paris marqués sur l'ensemble de l'année. Une politique de placement prudente combinée avec une tactique très proche de la stratégie long terme et un soin particulier dans l'analyse des principales classes d'actifs auront été les principaux ingrédients du résultat positif en 2012.

Répartition des investissements 2012
En valeur nette (compte tenu des ventes réalisées en cours d'année) et sans tenir compte du versement extraordinaire de l'Etat du Valais, la caisse a investi **56 millions de francs en 2012** :

	Investissements arrondis
Placements à revenus fixes	
Obligations suisses	-56'000'000
Prêt à l'employeur	566'000'000
Hypothèques	3'000'000
Obligations en M.E.	45'000'000
Total	**558'000'000**
Actions	
Actions suisses	-2'000'000
Actions étrangères	29'000'000
Total	**27'000'000**
Immobilier	
Immobilier Suisse	21'000'000
Immobilier étranger	15'000'000
Total	**36'000'000**
Placements non-traditionnels	
Fonds de Hedge Funds	-1'000'000
Matières premières	2'000'000
Total	**1'000'000**
Total nouveaux investissements	**622'000'000**

Commentaire par groupe de placement

– les *placements à revenu fixe* en CHF ont fortement été réduits. L'augmentation dans l'allocation de la classe d'actifs Prêt à l'employeur ainsi que la faible attente de rentabilité de cette classe ont justifié cette réduction. La partie en monnaies étrangères, fortement sous-pondérée en début d'exercice, a été ramenée à son niveau stratégique et sa diversification a été améliorée.

– La partie *actions étrangères* a été augmentée par le biais de placements indiciels de sorte à conserver une exposition correspondante à celle recommandée par la stratégie (11,03% vs 11%).

– les *placements immobiliers* se sont concentrés sur des investissements en direct pour la partie suisse. L'essentiel des investissements s'est porté sur la fin des travaux de l'immeuble Sandmatte à Brigue ainsi que sur le début des constructions Torsa à Sierre (investissements prévus d'environ CHF 21 mios) et Troilletta à Monthey (investissements prévus d'environ CHF 33 mios). La partie Immeubles Etrangers a été renforcée par l'acquisition de parts d'une fondation de l'UBS investissant dans des fonds immobiliers détenant des immeubles répartis à travers le monde entier ainsi que par des engagements dans de l'immobilier américain.

– dans les classes *d'actifs non-traditionnels*, quelques ventes de parts bloquées ont été réalisées sur les placements alternatifs (classe en restructuration). Les Matières premières ont été complétées par l'acquisition de parts d'un fonds géré de façon active sur les métaux précieux.

Résultats de placement et performances comparatives au 31.12.2012

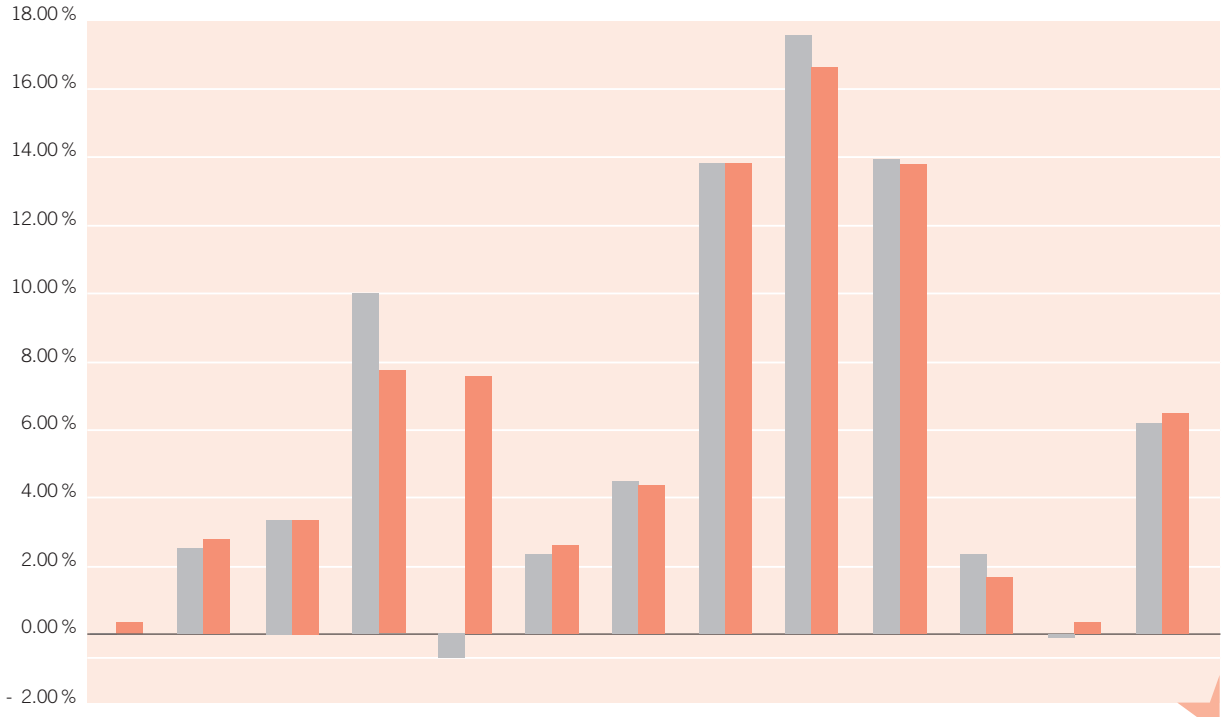

	Liquidités	Obligations suisses	Prêt Employeur	Oblig conv.	Obligations en ME	Hypo-thèques	Immobilier suisse	Immobilier étranger	Actions suisses	Actions Monde	Alternatifs	Matières premières	Total
Indice	-0.05%	2.65%	3.50%	10.18%	-0.51%	2.49%	4.66%	13.98%	17.72%	14.08%	2.48%	-0.13%	6.34%
Portefeuille	0.51%	2.96%	3.50%	7.89%	7.71%	2.75%	4.52%	13.98%	16.78%	13.92%	1.84%	0.53%	6.63%

Le tableau des performances comparatives ci-dessous montre que la performance effectivement réalisée par la caisse en 2012 est dans la moyenne de celles réalisées par les principales institutions de prévoyance suisses. Sur le plus long terme, la performance annualisée glissante de CPVAL est encore bien supérieure à celle de l'indice de référence.

Performances CPVAL 1999 - 2012

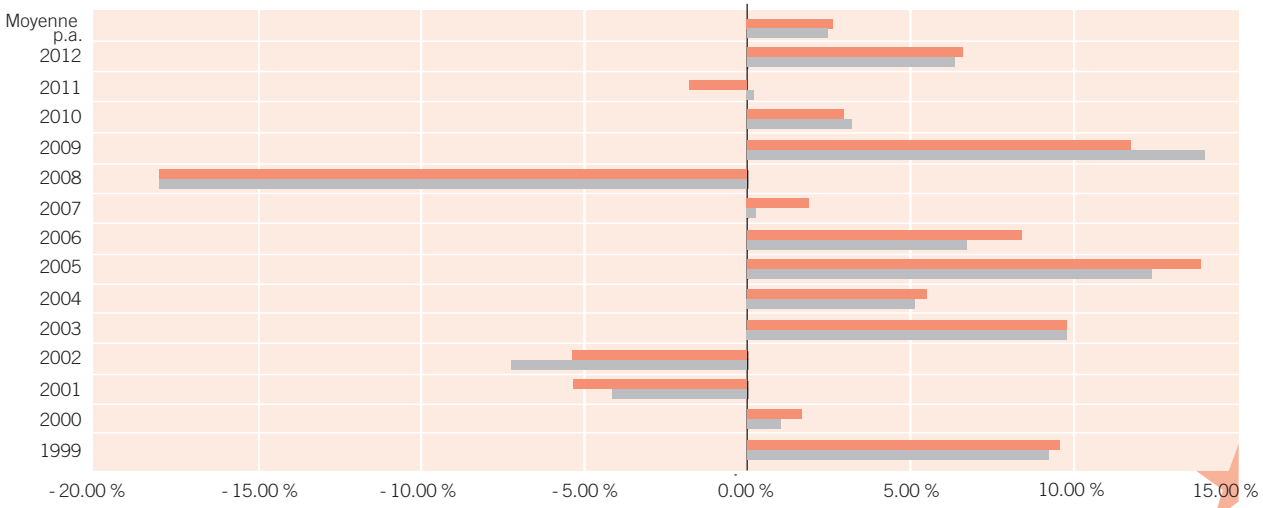

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne p.a.
Indice	9.28%	1.08%	-4.09%	-7.17%	9.81%	5.18%	12.41%	6.72%	0.28%	-17.88%	14.01%	3.19%	0.22%	6.34%	2.47%
Portefeuille	9.58%	1.69%	-5.23%	-5.32%	9.80%	5.50%	13.94%	8.40%	1.90%	-17.93%	11.77%	2.97%	-1.72%	6.63%	2.65%

Rendements 2012

Moyenne suisse des caisses de pensions (Indice Credit suisse)	7,21% p.a.
Moyenne suisse des caisses de pensions (Indice UBS)	6,85% p.a.
Indice LPP-25 (25% d'actions)	7,58% p.a.
Indice LPP-40 (30% d'actions)	9,26% p.a.
Indice LPP-93 (25% d'actions)	5,93% p.a.

Brèves explications du résultat:
CPVAL a battu son indice de référence, signe que la tactique choisie par la Caisse a porté ses fruits tout au long de l'exercice. Ce résultat s'explique essentiellement par une légère sur-pondération en Actions ainsi que par les excellentes performances réalisées dans les classes d'actifs Matières Premières et Obligations en monnaies étrangères.

Par ailleurs, alors même qu'en 2011, le prêt auprès de l'employeur adoucissait le résultat, celui-ci a freiné la performance de cette année puisque environ le quart de la fortune de la Caisse y est investi à un taux de 3,5%. Cela signifie que sur les autres trois quarts de la fortune, CPVAL a réalisé une performance de 7,77%. Finalement, le résultat du parc immobilier géré en direct de la Caisse a été influencé par le dernier amortissement de CHF 4,6 mios qui devait être réalisé sur l'immeuble Sandmatte à Brigue.

En comparaison avec son indice de référence global, le résultat relatif obtenu montre donc une sur-performance de 0,3%.

En conclusion, l'exercice 2012 doit être considéré comme un très bon exercice en terme absolu comme en terme relatif. Sur les 14 dernières années (1999-2012), la performance de placement affiche une moyenne annuelle de 2,65% contre 2,47% pour l'indice de référence de la Caisse. C'est un résultat qui se situe en dessous de l'objectif de rendement à long terme retenu selon les hypothèses de la Caisse à 4%. Sur les 20 dernières années toutefois, la rentabilité annuelle est encore d'environ 5%.

L'allocation effective des investissements de la caisse à fin 2012 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité ainsi que les limites de l'OPP2.

Bilan au 31 décembre 2012

		31.12.2012	31.12.2011
ACTIF	annexe	CHF	CHF
Placements	**6.4**	**3'224'294'415.08**	**2'426'047'342.58**
Liquidités		212'255'105.76	157'597'214.16
Créances à court terme		17'403'542.22	15'503'980.82
Placements chez l'employeur	**6.8**	861'770'050.00	310'000'000.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		289'166'937.11	325'381'832.65
Obligations de débiteurs étrangers		268'054'412.64	207'641'868.78
Actions de sociétés suisses		396'851'585.65	350'535'506.75
Actions de sociétés étrangères		353'587'044.09	293'892'632.37
Immeubles et fonds immobiliers suisses		481'234'628.21	452'215'036.56
Fonds immobiliers étrangers		107'130'552.63	82'480'668.54
Placements non-traditionnels		95'683'593.18	94'988'883.47
Prêts hypothécaires		30'085'416.37	26'863'629.19
Matières premières		111'003'379.72	108'826'518.49
Autres actifs		68'167.50	119'570.80
Compte de régularisation actif	**7.1**	**3'751'126.04**	**3'880'210.24**
TOTAL DE L'ACTIF		**3'228'045'541.12**	**2'429'927'552.82**

		31.12.2012	31.12.2011
PASSIF	annexe	CHF	CHF
Dettes		**10'482'091.14**	**11'388'425.88**
Prestations de libre passage et rentes		9'286'313.32	10'434'337.43
Autres dettes	7.2	1'195'777.82	954'088.45
Compte de régularisation passif	**7.3**	**2'162'173.41**	**2'072'324.53**
Provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**4'066'131'000.00**	**3'696'239'000.00**
Capital de prévoyance assurés actifs		2'027'619'000.00	1'875'438'000.00
Capital de prévoyance rentiers		1'875'346'000.00	1'755'445'000.00
Provisions techniques	5.7	163'166'000.00	65'356'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	**6.3**	**0.00**	**0.00**
Fonds libres (+) / Découvert (-)		**-850'729'723.43**	**-1'279'772'197.59**
Situation découvert en début de période		-1'279'772'197.59	-1'084'465'142.61
Excédent des produits (+) / charges (-)		429'042'474.16	-195'307'054.98
TOTAL DU PASSIF		**3'228'045'541.12**	**2'429'927'552.82**

Compte d'exploitation au 31.12.2012

	annexe	2012 CHF	2011 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		**777'198'303.34**	**164'046'596.53**
Cotisations des salariés		71'520'804.40	62'823'534.85
Cotisations de l'employeur		108'619'179.30	83'775'579.30
Cotisations supplémentaires des salariés	7.4	0.00	1'790'763.90
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.4	11'408'160.45	10'254'737.30
Primes uniques et rachats	7.4	6'286'949.59	5'401'981.18
Versement unique de l'employeur pour assainissement		450'000'000.00	0.00
Financement garantie changement primauté par employeurs		129'363'209.60	0.00
Prestations d'entrée		**36'277'199.53**	**28'912'639.80**
Apports de libre passage		33'244'690.90	26'013'985.45
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		3'032'508.63	2'898'654.35
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		**813'475'502.87**	**192'959'236.33**
Prestations réglementaires		**-159'240'096.25**	**-148'685'417.25**
Rentes de vieillesse	7.5	-119'677'206.25	-111'221'457.25
Rentes de survivants		-17'721'761.20	-17'512'668.00
Rentes d'invalidité		-4'407'869.80	-4'719'696.15
Autres prestations réglementaires	7.6	-14'753'506.75	-13'697'179.10
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-2'679'752.25	-1'534'416.75
Prestations extra-réglementaires		**0.00**	**0.00**
Prestations de sortie		**-41'164'899.05**	**-36'533'202.65**
Prestations de libre passage en cas de sortie		-30'394'063.70	-26'414'734.80
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7.7	-10'770'835.35	-10'118'467.85
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-200'404'995.30**	**-185'218'619.90**
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	**7.8**	**-369'731'899.20**	**-147'362'000.00**
Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance des assurés actifs		-98'131'963.40	9'092'000.00
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers		-119'901'000.00	-143'544'000.00
Constitution de provisions pour vieillissement de l'effectif	5.7	-16'595'000.00	-12'910'000.00
Constitution/Dissolution de provision garanties changement primauté	5.7	-81'215'000.00	0.00
Rémunération du capital épargne		-53'888'935.80	0.00

	annexe	2012 CHF	2011 CHF
Charges d'assurance		**-667'664.00**	**-656'275.90**
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-667'664.00	-656'275.90
Résultat net de l'activité d'assurance		**242'670'944.37**	**-140'277'659.47**
Résultat net des placements	**6.7**	**189'703'213.12**	**-52'082'862.33**
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		406'014.57	-446'753.93
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		40'626'102.72	25'609'280.37
Obligations de débiteurs étrangers		16'886'754.78	1'813'925.56
Actions de sociétés suisses		57'778'927.18	-28'041'970.05
Actions de sociétés étrangères		39'625'702.77	-32'388'955.60
Immeubles et fonds immobiliers suisses		21'038'498.33	7'437'236.82
Fonds immobiliers étrangers		12'441'338.67	-3'004'440.67
Placements non-traditionnels		1'927'105.82	-6'820'502.88
Créances en titres hypothécaires		758'445.95	1'072'523.54
Matières premières		439'749.13	-15'777'938.17
Frais d'administration de la fortune	7.9	-2'686'816.36	-2'170'954.05
Rétrocessions de commissions sur produits de placements		461'389.56	635'686.73
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Autres produits		**0.00**	**0.00**
Frais d'administration	**7.10**	**-3'331'683.33**	**-2'946'533.18**
Coûts de l'administration générale		-3'208'679.13	-2'872'689.18
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-97'789.40	-73'016.00
Emoluments de l'autorité de surveillance		-25'214.80	-828.00
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		**429'042'474.16**	**-195'307'054.98**
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		**0.00**	**0.00**
Excédent des produits (+) / charges (-)		**429'042'474.16**	**-195'307'054.98**

Annexe aux comptes annuels 2012

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Tel qu'en dispose la Loi cantonale sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP – Art 3bis) CPVAL est issue au 1er janvier 2010 du processus de fusion par absorption de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais – CPPEV- et de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant de l'Etat du Valais (CRPE). CPVAL est une institution indépendante de droit public avec personnalité juridique. Son but consiste à mettre en oeuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

LIEP - Art. 3*bis*[2] Fusion

[1] Avec effet au 1er janvier 2010, il est opéré une fusion par absorption entre la CPPEV et la CRPE.

[2] Les actifs et passifs de la CRPE sont transférés à cette date à la CPPEV par succession universelle.

[3] Les personnes affiliées à la CRPE sont transférées à cette même date à la CPPEV, avec tous leurs droits et obligations.

[4] La CRPE est radiée du registre de la prévoyance professionnelle.

[5] La caisse issue de la fusion prend la nouvelle dénomination de CPVAL.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP), modifiée le 15 septembre 2011
- Règlement de base du 25 janvier 2012
- Règlement d'application des garanties du 29 février 2012
- Règlement d'organisation du 24 février 2010 modifié en 2012
- Règlement de l'assemblée des délégués du 22 juin 2011
- Règlement de placement du 24 février 2010, modifié en 2012
- Règlement immobilier du 23 novembre 2011
- Règlement des indemnités des membres du comité du 24 février 2010
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 25 août 2010
- Règlement de direction du 23 décembre 2009
- Règlement de signatures du 23 décembre 2009
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 19 décembre 2012

1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans
- l'assemblée des délégués composée de 150 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans
- la direction
- l'organe de révision, représenté par l'Inspection cantonale des finances.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint.

Composition du Comité

Le Comité paritaire se compose de dix membres dont les noms figurent en page 2 du rapport de gestion. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par les assemblées des délégués de la CPPEV et de la CRPE en 2009 pour 2010 et confirmé dans leur mandat pour la période 2011 à fin 2013 lors de la 1ère assemblée des délégués de CPVAL qui s'est déroulée en date du 23 juin 2010. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour la période 2010 – 2013 par décision du Conseil d'Etat du 8 novembre 2009.

1.5 Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de dix personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. L'équipe a qualité d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.
Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances du Comité, des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Comité.

1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé en prévoyance professionnelle
La Caisse a désigné Swisscanto Prévoyance SA à Pully, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP. Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella et Monsieur Konrad Niklewicz, tous deux experts en assurances de pension.

Organe de révision
Conformément à la LIEP, l'inspection cantonale des finances fonctionne comme organe de révision chargé de vérifier la gestion, la comptabilité et le placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP.

Conseillers - Médecins-conseil:
Dr med. Bernhard Aufdereggen - Viège,
Dr méd. Stéphane Berclaz - Sierre,
Dr méd. Pierre-Marie Dufour - Sion,
Dr méd. Pierre Féraud - Sion,
Dr med. Claudius Heimgartner - Viège,
Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco - Sierre,
Dr méd. Sandrine Kubli - Monthey,
Dr méd. François Kuntschen, Monthey,
Dr med. Stefan Loretan - Brigue,
Dr méd. Georges Perraudin – Martigny.

Consultants financiers :
Coninco SA, Vevey, par MM. O. Ferrari et A. Koehli pour l'audit des placements, les recommandations trimestrielles et l'attestation de performance.
Monsieur Serge Darioli, Plurigestion SA, en tant que conseiller financier de la commission de placement.

Autorité de surveillance
Depuis le 1er janvier 2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne.

1.7 Institutions affiliées

Le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques. Au 1er janvier 2012, suite aux modifications réglementaires, une nouvelle convention a été contractée avec chaque institution affiliée. En outre, des conventions d'assurances ont également été conclues avec les communes ou organisations scolaires qui rémunèrent directement les enseignants pour des heures éparses liées à l'enseignement ou à la direction d'école.
Au 1er janvier 2012, les collaborateurs des offices régionaux de placement (124 assurés au 31.12.2011) ont obtenu le statut d'employé de l'Etat du Valais rendant caduques les conventions d'affiliation en vigueur au 31.12.2011. Une autre modification concerne le personnel de la Castalie, ayant auparavant qualité d'employés d'Etat. L'institution est devenue indépendante au 1er janvier 2012 et une nouvelle convention d'affiliation a été conclue avec la Caisse. Dans les deux cas, le changement d'employeur n'a eu aucune incidence sur la situation de prévoyance des collaborateurs concernés.

Etat des institutions affiliées au 31.12.2012

Nom de l'institution et nombre d'assurés	*2012*	*2011*
La Castalie	300	0
Abbaye de St-Maurice	0	1
Addiction Valais	84	83
ASA-Valais	8	7
Asile des aveugles	1	1
Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	4	4
Caisse cantonale valaisanne de compensation	142	138
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	39	37
Centre de Compétences Financières SA	8	8
CimArk SA	21	18
Cité Printemps	41	36
Coteau du Soleil	1	2
Divers	13	43
Divers Communes	140	122
Divers cycles d'orientation	49	47
Ecole cantonale d'Art du Valais (ECAV)	59	57
Eméra	156	149
Evêché de Sion	0	1
Fond. Valaisanne de Probation	3	3

Fondation de l'Académie de Musique Tibor Varga	1	2
FOVAHM	189	179
Haute Ecole de Musique	9	9
HEVs2	146	143
Hôpital du Valais	17	25
Insieme	251	239
Institut central des hôpitaux valaisans	0	1
Institut Don Bosco	17	17
Institut Ste-Agnès	9	8
Institut St-Raphaël	60	62
Interprofession des fruits et des légumes	3	3
Kinderdorf St-Antonius	34	33
La Chaloupe	7	8
La Fontanelle	20	21
Marque Valais (Ass. Entrepr. VS Excellence dès 1.1.2013)	6	5
Maya Joie	0	1
Office cantonal AI	157	149
OPRA	26	30
Orif	104	103
ORP Martigny	0	25
ORP Monthey-St-Maurice	0	20
ORP Sierre	0	19
ORP Sion	0	39
Pol. Intercommunale Haut-Lac	1	1
Pro Senectute Valais	30	28
Promotion Santé Valais	36	34
RAV Brig	0	21
Rero	24	23
Réseau de promotion économique du VS Romand	9	9
Satom SA	72	68
Schlosshotel Leuk	9	9
Service d'action éducative en milieux ouvert (AEMO)	7	7
SOL Swiss Occidental Leonardo	5	6
Universitäre Fernstudien Schweiz	62	59
Valais Tourisme (Chambre VS de Tourisme dès 1.1.2013)	19	19
Au total	*2399*	*2182*

La rubrique « divers » rassemble quelques personnes assurées à titre individuel et collaborateurs d'associations assurés par le biais d'une convention d'assurance.

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvement des membres actifs

	2012	2011	2010
Situation au 1er janvier	10736	10721	10100
+ Admissions	1070	1084	1055
./. démissions	569	645	441
./. mises à la retraite	200	363	234
./. nouveaux rentiers invalides	13	49	30
./. décès d'assurés actifs	8	12	13
Effectif au 31 décembre	**11016**	**10736**	**10437**
Augmentation nette	**+ 280**	**+ 15**	**+ 337**

La différence de l'effectif entre le 31.12.2010 et le 01.01.2011 était due à une modification du principe de comptage prenant en compte dès 2011 le nombre de rapports de prévoyance et non plus le nombre de personnes assurées (278 assurés avaient des rapports de prévoyance multiples à fin 2010 – 189 à fin 2012).

2.2 Mouvement des pensionnés

A fin 2012 CPVAL totalisait 4604 bénéficiaires de rentes.

Catégories de rentes	2012	2011	Evolution
Rentes de retraite	3411	3278	+ 133
Rentes d'invalidité (*)	197	199	- 2
Rentes de conjoint	709	700	+ 9
Rentes d'enfants	287	293	- 6
Total	**4604**	**4470**	**+ 134**

(*) l'effectif total des assurés invalides est de 203 personnes dont 6 ne bénéficient d'aucune prestation pour cause de surassurance.

Evolution annuelle des rentes par catégorie sur les dix dernières années
Jusqu'à fin 2009 données de la CPPEV

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Rentes de retraite	1251	1308	1398	1480	1555	1604	1696	3006	3278	3411
Rentes d'invalidité	133	128	138	137	127	127	125	216	199	197
Rentes de conjoint	420	430	442	456	460	476	494	689	700	709
Rentes d'enfants	123	130	138	151	182	173	177	257	293	287
Total	**1927**	**1996**	**2116**	**2224**	**2324**	**2380**	**2492**	**4168**	**4470**	**4604**
Moyenne d'âge des pensionnés (sans les enfants)	70,1	70,4	69,9	70,03	70,39	70,72	70.89	70.78	70.21	69,80

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. A titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalidité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte. Le nombre indiqué en page 3 (soit 4575) correspond au nombre de bénéficiaires.

3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Modifications du plan de prévoyance

Selon la volonté du législateur cantonal, le plan en primauté des prestations appliqué jusqu'au 31.12.2011 a été modifié dès le 1er janvier 2012 par un plan en primauté des cotisations. Ce dernier vise à obtenir, tenant compte des hypothèses inhérentes à un tel système, un niveau de prestations de retraite semblable au défunt système de primauté des prestations. Les prestations de risques sont nouvellement définies en un % fixe du traitement assuré.

La loi cantonale régissant les institutions étatiques de prévoyance prévoit en outre des dispositions transitoires destinées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégories d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures (CHF 129'363'000) a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse. Deux institutions cependant n'ont pu souscrire au financement nécessaire, ceci ayant pour conséquence que les assurés de dites institutions ne peuvent bénéficier des dispositions transitoires (Orif et Pro Senectute).

Recapitalisation

Au 1er janvier 2007 une première recapitalisation pour un montant total de 605 millions de francs a été consentie par l'Etat du Valais. Une deuxième phase de recapitalisation a eu lieu lors de la fusion de la CRPE avec la CPPEV au 1er janvier 2010 à hauteur de 310 millions de francs. Enfin, au 1er janvier 2012, un troisième montant de recapitalisation de 450 millions de francs a permis d'améliorer encore le degré de couverture.

3.2 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend également à la retraite (assurance complète) au 1er janvier qui suit le 21ème anniversaire. La retraite ordinaire est fixée à l'âge de 62 ans pour les catégories 1 et 4 et à 60 ans pour les catégories 2 et 5.

Le régime de prévoyance est fondé depuis le 1er janvier 2012 sur la primauté des cotisations pour les prestations de retraite. Les prestations de risque sont définies en un pourcentage fixe du salaire assuré. La prestation en cas d'invalidité correspond à 60% du salaire assuré, la rente de conjoint à 36% et les rentes d'enfants à 12% du salaire assuré. La rente d'enfant de retraité correspond à 15% de la rente de retraite.

Les bonifications de vieillesse ont été déterminées de telle sorte que tenant compte des hypothèses retenues en matière d'évolution du salaire et de l'intérêt à créditer sur le capital épargne, la rente à

l'âge ordinaire de retraite atteigne près de 60% du salaire assuré.

Rente-pont AVS
En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale (Fr. 27'840.– en 2012). Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et est remboursable à la Caisse à raison de 50% par l'employeur et 50% par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

3.3 Financement, méthode de financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit : traitement AVS (sans 13e) diminué d'un facteur de coordination de 15%.

La cotisation de l'assuré est constante au sein de la même catégorie pour toutes les classes d'âge jusqu'à l'âge ordinaire de retraite. Elle inclut une cotisation supplémentaire (pour la couverture des risques décès et invalidité, cotisations au fonds de garantie et autres frais) de 1,3%. La cotisation supplémentaire à la charge de l'employeur se monte à 1,7%. Pour l'employeur, les cotisations d'épargne sont définies selon l'âge de l'assuré et ceci de manière distincte pour chaque catégorie. La cotisation épargne est donc dépendante de l'âge de l'assuré et progresse jusqu'à l'année où l'assuré atteint l'âge terme ordinaire de retraite.

Cotisation d'assainissement
En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées, dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100%, s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1,5% du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement.

Cotisation de renforcement
Introduite suite à la modification de la LIEP du 15 septembre 2011, le nouvel article 10bis du règlement de base de CPVAL prévoit une cotisation de 0,4% du traitement assuré dont le but est exclusivement l'amélioration du degré de couverture initial. Sont soumis à cette cotisation l'Etat du Valais, ainsi que les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 pour cent.

Autres sources de financement
Les autres sources de financement sont :

- les cotisations de rappel en cours au 31.12.2011 résultant de toute augmentation du traitement cotisant liée à une promotion de carrière ou à un changement de classe ayant eu lieu avant l'introduction du nouveau plan de prévoyance
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune

Dérogation pour les caisses en capitalisation partielle et garantie des prestations
Selon l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat porte sur le découvert de la Caisse.

Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant :

	Catégorie 1 retraite 62 ans	Catégorie 2 retraite 60 ans	Catégorie 4 retraite 62 ans	Catégorie 5 retraite 60 ans
Employeur	5.2% - 27.2%	7.3% - 27.3%	4.2% - 24.2%	5.9% - 25.9%
Assuré(e)	9.8%	10.8%	8.8%	9.6%
Cotisation totale	**15% - 37%**	**18.1% -38.1%**	**13% - 33%**	**15.5% - 35.5%**

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

**Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes N° 26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme

La quasi-totalité des liquidités bancaires est en franc suisse. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses et étrangers

Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur de remboursement.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants :

- taux d'intérêt de base de 4% (taux correspondant au taux technique de la Caisse dès 2012 y compris une marge de 0,5%) plus supplément pour macro/micro-localisation
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Elle l'a été courant 2011. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.

Les copropriétés, pour lesquelles les évaluations fournies à la Caisse sont basées selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »), sont comptabilisées selon cette méthode. Pour les autres, la méthode décrite ci-dessus est appliquée.

Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et Matières premières

Les placements non-traditionnels et en Matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Par rapport à l'exercice 2011, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement.

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution des engagements de prévoyance pour les assurés actifs (en milliers)

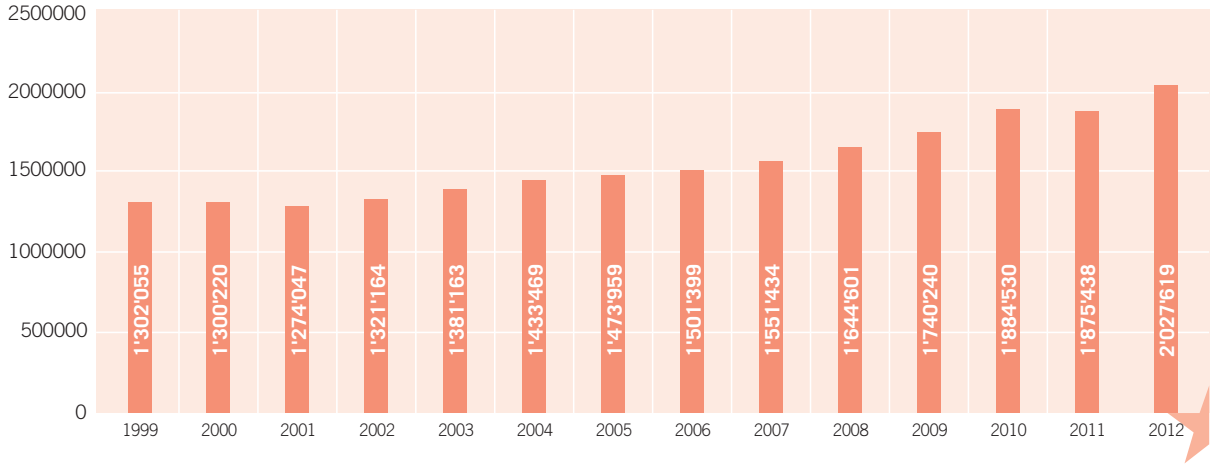

Evolution des engagements pour les assurés actifs et invalides

	2012	2011
Début de l'exercice	**1'875'438'000**	1'884'530'000
Fin de l'exercice	**2'027'619'000**	1'875'438'000
Evolution	**+152'181'000**	- 9'092'000
Soit en pourcent	**+8.11%**	-0.48%

	2012	2011
Dont capital épargne des assurés invalides	**4'023'000**	0

Alors que pour la première fois depuis 10 ans les engagements en faveur des actifs avaient subi une diminution lors de l'exercice précédent, une augmentation de près de 8,1% peut être observée à fin 2012.

Selon décision de l'organe directeur de la Caisse, l'attribution d'un intérêt de 3% sur les comptes épargnes participe à l'augmentation constatée. Les avoirs du compte de retraite anticipée ont été rémunérés sur la base d'un taux de 1,5% (charge d'intérêts globale pour l'année 2012 de 53,89 millions de francs).

En outre les garanties destinées à renforcer les prestations de retraites futures contribuent à cette augmentation (près de 47 millions ont été crédités sur les comptes des assurés).

A noter dès 2012, un capital épargne est dû aux assurés dont l'invalidité relève du règlement introduit au 1er janvier 2012. Ce dernier est destiné à financer la future rente de retraite.

EVOLUTION DU CAPITAL ÉPARGNE POUR LES ASSURÉS ACTIFS

Capital épargne au 1er janvier	**1'875'437'843.70**
Bonifications d'épargne	159'345'457.35
Allocation des garanties	47'803'616.30
Solde des apports/retraits annuels	31'773'380.33
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits	53'819'252.55
Démissions et retraites, invalidité et décès	-144'616'655.70
Capital épargne au 31 décembre	**2'023'562'894.53**
Dont capital de retraite anticipée	4'748'504.15 (5'327'879.10 à fin 2011)

CAPITAL ÉPARGNE POUR LES ASSURÉS INVALIDES

Capital épargne au 31 décembre (capital épargne au 1er janvier o.–, intérêt annuel 69'683.25)	**4'022'332.20**
CAPITAL ÉPARGNE TOTAL	**2'027'585'226.73**
TOTAL DES ENGAGEMENTS	**2'027'618'506.28**

Les prestations de libre passage pour les assurés actifs représentent au 31 décembre 2012 un total de CHF 2'023'596'174.08. La différence de CHF 33'279.55 avec le capital épargne est due aux assurés pour lesquels le montant minimum selon l'article 17 LPP est déterminant pour fixer le droit au libre passage (la somme des cotisations, apports et intérêts, supplément obligatoire est supérieure au capital épargne).

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

en CHF	2012	2011
ASSURÉS ACTIFS		
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	**780'856'308.17**	769'848'033.90
Bonifications de l'année	**62'484'899.35**	62'303'053.10
Libres passages LPP encaissés	**12'358'807.81**	18'792'394.20
Intérêts sur libres passages	**11'518'837.50**	15'334'376.55
Démissions, invalidité, décès	**-51'002'205.60**	-85'421'549.58
Avoir de vieillesse au 31 décembre	**816'216'647.11**	780'856'308.17
Somme des salaires coordonnés LPP	**486'013'982.90**	481'187'039.90
ASSURÉS INVALIDES		
Avoirs de vieillesse au 31 décembre	**17'208'551.60**	18'065'172.20
(dont pour invalides selon règlement 2012 1'236'792,75)		

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, d'un intérêt de 1,50% (2% pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants :

	Taux	2012	Taux	2011
contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable (1)	0.07 %	**340'209.80**	0.07%	333'049.45
contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires (2)	0.01%	**358'746.30**	0.01%	334'624.45
Total		**698'956.10**		667'673.75
Droit aux subsides		**-16'268.60**		-5'595.85
Montant net dû		**682'687.50**		662'078.05

(1) en % des salaires coordonnés pro rata temporis

(2) en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

Tenant compte des subsides octroyés à la Caisse par le Fonds de garantie pour l'année 2011 de CHF 15'023.50, le montant figurant au compte d'exploitation se porte à CHF 667'664.-.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les retraités 1999 -2012

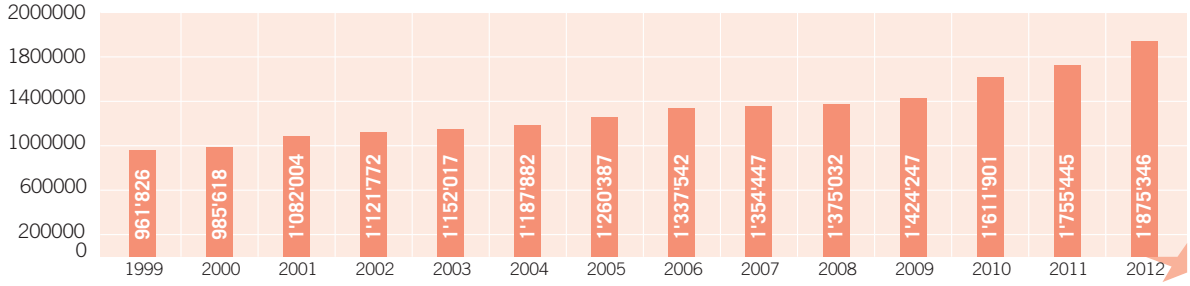

Evolution du capital de prévoyance pour les retraités	2012	2011
Début de l'exercice	**1'755'445'000**	1'611'901'000
Fin de l'exercice	**1'875'346'000**	1'755'445'000
Augmentation	**+119'901'000**	+143'544'000
Soit en pourcent	**+6.83%**	+ 8.91%

Après une évolution importante des engagements à fin 2010 de plus de 13% - résultant en grande partie de l'adoption d'une nouvelle base technique et d'un taux technique de 4% - l'augmentation des engagements au 31.12.2011 est demeurée soutenue (en grande partie en raison d'un nombre important – 363 - de mises à la retraite).
Au 1er janvier 2012 est intervenu un nouvel abaissement du taux technique de 4% à 3,5% duquel a résulté une augmentation des engagements de près de 82 millions de francs. L'évolution de +6,83% à fin 2012 est marquée par cette adaptation tenant compte du fait que la décision concernant le taux technique a été prise lors de l'élaboration du projet de changement de primauté et qu'aucune provision n'avait pu être effectuée en prévision de ce changement.

5.5 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. Sa mission consiste aussi à déterminer périodiquement, en principe tous les trois ans, par l'établissement d'un bilan technique, si l'institution offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements. Les dernières expertises ont été réalisées en 2009 dans le cadre des travaux liés à la fusion des caisses étatiques de prévoyance puis une nouvelle fois en 2011 dans le cadre des travaux préparatoires au changement de primauté prévu par les dispositions cantonales.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Jusqu' à fin 2011, l'évaluation des engagements de prévoyance à l'égard des assurés actifs (prestations de libre passage) et des pensionnés (réserve mathématique des pensions en cours) a été effectuée par l'expert agréé de la Caisse compte tenu des bases techniques VZ 2005 selon un taux technique de 4.5% pour les assurés actifs et de 4% pour les prestations de rentes (jusqu'à fin 2009 EVK/PRASA 2000 à 4,5%).
Avec l'introduction du plan en primauté des cotisations, les engagements pour les bénéficiaires de rentes sont toujours déterminés au moyen des bases techniques VZ2005 mais depuis 2012 avec un taux technique de 3,5%.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

L'augmentation importante des provisions techniques s'explique en majeur partie par la création au 1er janvier 2012 de la nouvelle provision « Garantie changement de primauté » dont la valeur se monte à fin 2012 à 81,2 mios. Ajoutée à la provision pour longévité de 81,95 mios, le montant global de ce poste du bilan atteint la somme de 163,2 millions de francs.

Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)
La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques.

Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 25 août 2010, une nouvelle provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être constituée. Le taux s'élevait à 2,1% à fin 2012 et est ensuite augmenté chaque année de 0,3 %. Le montant provisionné au 31.12.2012 s'élève ainsi à 81,95 millions de francs (en augmentation pour 2012 de CHF 16,59 millions).

Provision « Garanties changement de primauté »
Cette provision résulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19 septembre 2011 de la LIEP.
Par ces dispositions l'Etat du Valais, respectivement les institutions affiliées financent des garanties attribuées individuellement aux assurés pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite à l'âge ordinaire de retraite a été déterminé par l'expert.
Pour l'attribution individuelle il a dû être tenu compte du montant maximum déterminé par le Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'Etat du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce même modèle, les institutions affiliées ont souscrit à un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant à la charge de l'Etat du Valais s'établissant finalement à la somme de près de 116 millions de francs.
Les montants individuels sont attribués mensuellement sur les comptes épargne des assurés selon la directive d'application des garanties adoptés par le Comité en date du 25 janvier 2012.

EVOLUTION DE LA PROVISION (selon données de l'expert)		
Garanties financées au 31.12.2011		**129'400'000**
Garantie immédiate non financée		1'900'000
Provision pour garanties au 01.01.2012		**131'300'000**
Dissolution de la garantie statique	./.	900'000
Attribution sur les comptes épargne 2012	./.	47'923'000
Gains / pertes sur provision	./.	4'637'000
Intérêts (3%)		3'375'000
Provision au 31.12.2012		**81'215'000**

Provision pour affaires juridiques
Sous cette rubrique figuraient en 2011 les valeurs des prestations dont le droit fait l'objet de contestation et en attente d'un jugement définitif.
Sur recommandation de l'organe de révision, cette provision a été dissoute et le montant y relatif figure sous la rubrique « autres dettes » – voir chiffre 7.2 du présent rapport. Les valeurs 2011 des rubriques correspondantes ont conséquemment fait l'objet de retraitement.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2
Le degré de couverture des engagements de prévoyance est calculé conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2). Il est établi sur la base de la fortune de la Caisse au 31 décembre. Au 31 décembre 2012, le degré de couverture de la Caisse attesté par l'expert agréé atteint 79.1%. Ce chiffre découle des éléments d'engagement et de fortune suivants :

en CHF	*31.12.2012*	*31.12.2011*
Fortune selon art. 44, al. 1 OPP2	**3'215'401'276.57**	**2'416'715'769.41**
– prestations de libre passage des actifs	-2'023'596'000	-1'875'438'000
– capital épargne des invalides	-4'023'000	0
– réserves mathématiques des pensionnés	-1'875'346'000	-1'755'455'000
– provision pour l'adaptation longévité	-81'951'000	-65'356'000
– provision pour garanties	-81'215'000	0
Total des engagements	**-4'066'131'000**	**-3'696'488'000**
Découvert technique	**-850'729'723.43**	**1'279'772'197.59**
Degré de couverture OPP2, art. 44 al. 1	**79.1%**	**65.4%**

Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public doivent d'ici au 31.12.2013 au plus tard, fixer quels sont les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012. Il doit notamment être tenu compte du fait que les engagements envers les bénéficiaires de rentes doivent être couverts à 100% afin de fixer le degré de couverture pour les engagements envers les actifs. La constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs est également possible pour une institution de droit public dont les engagements ne sont pas couverts à 100%. Actuellement CPVAL étudie cette question et devra fixer les degrés de couverture initiaux au courant de l'année 2013.

Evolution du degré de couverture de 1999 à 2012

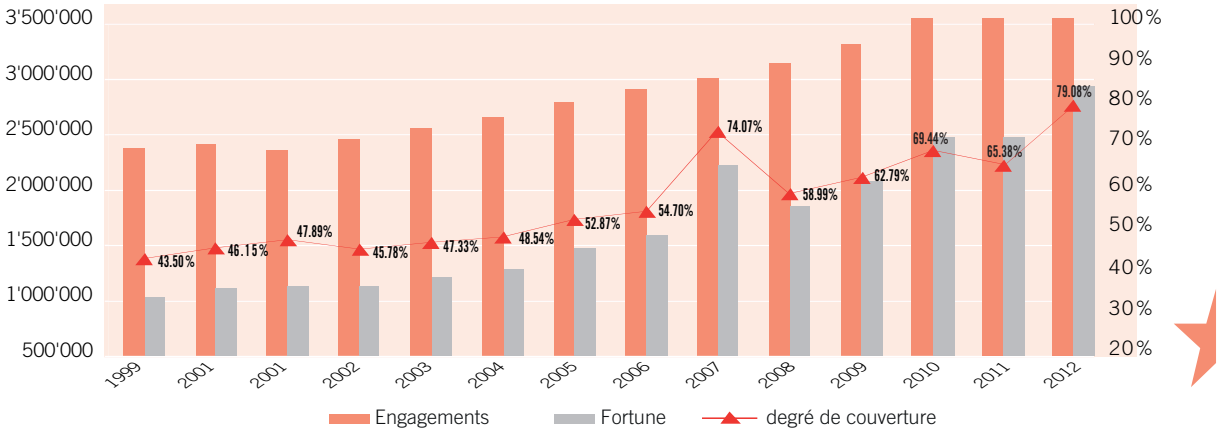

Malgré l'augmentation importante des engagements, le degré de couverture global a gagné près de 4% au terme de l'exercice. Cela est dû principalement au montant de recapitalisation de 450 millions et au nouveau barème de cotisations voulus par le législateur cantonal mais aussi au résultat positif des placements lors de cet exercice.

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement de placement, adopté par le Comité en 2010 et modifié en 2012, renseigne notamment sur l'organisation, la philosophie et le processus d'investissement de la caisse, la délégation de compétence à la Commission de placement ainsi que l'allocation stratégique des actifs.

Le règlement immobilier, adopté en 2010 et modifié en 2011, informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences déléguées par le comité à la commission immobilière.

Politique de placement

L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois tous les deux mois. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

Si la gestion des actifs de la Caisse est décidée en interne selon les compétences disponibles en accord avec le conseiller financier et le consultant, les produits dans lesquels la Caisse investit sont majoritairement des placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement, soit sous forme de fondations de placement. Il peut arriver que la Caisse confie à des institutions financières externes un mandat de gestion active pour une classe d'actifs particulière. A ce jour, trois mandats ont été confiés, à savoir :

- Un mandat de gestion active en actions suisses
- Un mandat de gestion des liquidités en francs suisses
- Un mandat de gestion globale avec comme objectif le maintien d'un niveau de risque stable, quelle que soit la situation du marché.

Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée, dans ses principes, sur une analyse de congruence Actifs-Passifs effectuée avec l'aide du consultant Coninco SA. Celle-ci revête un caractère ponctuel et doit être revue tous les 3 à 5 ans. La dernière a été réalisée fin 2011 pour une entrée en vigueur en 2012, suite au changement de primauté.

Allocations stratégique, tactique et situation effective

Détail par catégorie de placement	31.12.2012		Limites OPP2	Stratégie	Minimum	Maximum
Placements	**3'206'822'707**	**100.0%**		**100.0%**		
Liquidités	**212'255'106**	**6.6%**		**2.0%**	**0.0%**	**10.0%**
Prêt auprès de l'Etat du Valais	**861'770'050**	**26.9%**		**29.0%**		
Obligations en CHF	**254'825'937**	**7.9%**		**10.0%**	**5.0%**	**15.0%**
Placements directs	117'873'448					
Placements indirects	136'952'489					
Obligations en monnaies étrangères	**302'395'413**	**9.4%**				
Placements indirects	249'837'700			**8.0%**	**5.5%**	**10.5%**
Placements indirects convertibles	52'557'713			**0.0%**	**0.0%**	**5.0%**
Actions suisses	**396'851'586**	**12.4%**		**12.0%**	**9.5%**	**19.5%**
Placements directs	83'547'892					
Placements indirects	313'303'694					
Actions étrangères	**353'587'044**	**11.1%**		**11.0%**	**8.5%**	**18.5%**
Placements indirects	353'587'044					
Placements alternatifs	**95'683'593**	**3.0%**		**3.0%**	**0.0%**	**5.5%**
Placements indirects	95'683'593					
Hypothèques	**30'085'416**	**0.9%**		**2.0%**	**0.0%**	**4.5%**
Immobilier suisse	**481'234'629**	**15.0%**	**30.0%**	**17.0%**	**6.0%**	**26.0%**
Placements directs	201'065'625					
Placements directs Copropriétés	30'973'142					
Placements indirects CH	249'195'862					
Immobilier étranger	**107'130'553**	**3.3%**	**10.0%**	**4.0%**	**2.5%**	**7.5%**
Placements indirects étrangers	107'130'553					
Matières premières	**111'003'380**	**3.5%**		**2.0%**	**0.0%**	**4.5%**
Placements indirects	111'003'380					
Placements en actions	**750'438'630**	**23.4%**	**50.0%**			
Placements en devises étrangères	**969'799'983**	**32.8%**	**30.0%**			
Placements alternatifs	**218'133'933**	**6.8%**	**15.0%**			

Selon le rapport du consultant Coninco, les limites OPP2 sont entièrement respectées. Les limites individuelles prévues aux articles 54ss OPP2 sont également respectées.

Mandats de gestion
Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2012, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes :

- IAM SA, par M. M. Thétaz
  Mandat Actions suisses CHF 60 mios.
- BCVs, par M. C. Zufferey
  Mandat Liquidités CHF CHF 39 mios.
  (Augmentation de CHF 15 mios en 2012)
- Fundo SA, par M. J. Grivel
  Mandat Global (VLPP) CHF 21 mios.

Dépositaires des titres
Au 31.12.2012, les banques et compagnies d'assurance suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- Lombard Odier Darier Hentsch, Sion
- Pictet & Cie, Genève
- UBS SA, Lausanne
- Union Bancaire Privée, Genève
- Citco, Luxembourg
- Swiss Life Holding, Zürich

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion – Audit annuel des placements
Le consultant désigné, Coninco SA à Vevey, a le mandat de suivre trimestriellement l'évolution de la performance des fonds, des mandats de gestion et du portefeuille de la Caisse, d'établir le rapport annuel d'audit des placements, d'évaluer les risques de la stratégie de placement et d'estimer la réserve de fluctuation de valeur nécessaire (voir ci-après pt. 6.3).

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)

Le consultant de la Caisse a procédé comme chaque année à une estimation du besoin de réserve de fluctuation de valeur en fonction du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL sur la base de son allocation effective constatée à fin 2012. Il a procédé à ces calculs selon trois niveaux correspondant à des horizons temps différents pour absorber une baisse des marchés :

1er niveau : horizon d'une année
Sur un horizon de 12 mois, un montant équivalant à **6,4%** des engagements, soit **260,5 millions** de francs, serait nécessaire. Ce montant est calculé avec un degré de probabilité de 68,3% (déviation d'un écart-type par rapport à la moyenne de performance).

2e niveau : horizon moyen terme
Ce deuxième niveau prend en compte un risque majeur de marché se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années. Le montant équivalant à **14,5%** des engagements, soit **589,9 millions** de francs, serait nécessaire, calcul effectué avec un degré de probabilité de 95,5% (déviation de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

3e niveau : horizon long terme
Ce dernier niveau prend en compte un risque majeur de marché se réalisant en moyenne chaque 100 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années. Le montant équivalant à **23,5%** des engagements, soit **956,6 millions** de francs, serait nécessaire, calcul effectué avec un degré de probabilité de 99,7% (déviation de trois écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

Le troisième montant est le montant recommandé par le consultant comme objectif de réserve de fluctuation de valeur sur le moyen terme.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	31.12.2012		31.12.2011	
Placements	**3'206'822'707.00**	**100.0%**	**2'410'423'791.00**	**100.0%**
Liquidités	**212'255'106.00**	**6.6%**	**157'597'214.00**	**6.5%**
Prêt auprès de l'Etat du Valais	**861'770'050.00**	**26.9%**	**310'000'000.00**	**12.9%**
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	**254'825'937.00**	**7.9%**	**299'553'105.00**	**12.5%**
Placements directs	117'873'448.00		130'455'906.00	
Placements indirects	136'952'489.00		169'097'199.00	
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	**302'395'413.00**	**9.4%**	**233'470'597.00**	**9.7%**
Placements indirects	249'837'700.00		190'414'652.00	
Placements indirects convertibles	52'557'713.00		43'055'945.00	
Actions de sociétés suisses et titres analogues	**396'851'586.00**	**12.4%**	**350'535'507.00**	**14.5%**
Placements directs	83'547'892.00		73'293'964.00	
Placements indirects	313'303'694.00		277'241'543.00	
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	**353'587'044.00**	**11.1%**	**293'892'632.00**	**12.2%**
Placements indirects	353'587'044.00		293'892'632.00	
Placements alternatifs	**95'683'593.00**	**3.0%**	**94'988'883.00**	**3.9%**
Placements indirects	95'683'593.00		94'988'883.00	
Hypothèques	**30'085'416.00**	**0.9%**	**26'863'629.00**	**1.1%**
Immobilier	**588'365'182.00**	**18.3%**	**534'695'705.00**	**22.2%**
Placements directs	201'065'625.00		195'790'451.00	
Placements directs Copropriétés	30'973'142.00		21'698'534.00	
Placements indirects CH	249'195'862.00		234'726'051.00	
Placements indirects étrangers	107'130'553.00		82'480'669.00	
Matières premières	**111'003'380.00**	**3.5%**	**108'826'518.00**	**4.5%**
Placements indirects	111'003'380.00		108'826'518.00	

Détail des immeubles détenus par la caisse

Immeubles		*31.12.2012*	*31.12.2011*	*Variation*
Les Bouleaux	Sion	15'400'000.00	15'400'000.00	0.00
La Planta	Sion	11'500'000.00	11'500'000.00	0.00
La Bohême	Martigny	10'100'000.00	10'100'000.00	0.00
Ste-Marguerite	Sion	12'100'000.00	12'100'000.00	0.00
Saphir	Fully	4'750'000.00	4'750'000.00	0.00
Sandmatte	Brig	30'300'000.00	32'345'450.70	-4'630'414.00
Apollo	Brig	26'150'000.00	26'150'000.00	0.00
Les Potences	Sion	11'000'000.00	11'000'000.00	0.00
Beaumont	Sion	4'200'000.00	4'200'000.00	0.00
Champsec	Sion	17'700'000.00	17'700'000.00	0.00
Perle du Scex	Sion	9'800'000.00	9'800'000.00	0.00
Du Rhône	Naters	16'900'000.00	16'900'000.00	0.00
Sebastiansplatz	Brig	8'050'000.00	8'050'000.00	0.00
UBS	Martigny	8'100'000.00	8'100'000.00	0.00
Torsa*	Sierre	15'015'625.00	7'695'000.00	7'320'625.00
Sous-total		**201'065'625.00**	**195'790'451.00**	**2'690'211.00**
Copropriétés				
Galeries	Sion	850'000.00	850'000.00	0.00
Métropole 2000	Lausanne	3'749'920.00	3'670'560.00	79'360.00
ICC Cointrin	Genève	7'662'480.00	7'732'140.00	-69'660.00
La Terrasse	Sierre	4'398'750.00	4'398'750.00	0.00
La Croisée	Sion	2'760'000.00	2'760'000.00	0.00
Trollietta*	Monthey	11'551'992.00	2'287'084.00	9'264'908.00
Sous-total		**30'973'142.00**	**21'698'534.00**	**9'274'608.00**
TOTAL		**232'038'767.00**	**217'488'985.00**	**11'964'819.00**

* en construction

Correction d'évaluation de l'immeuble Sandmatte
L'immeuble Sandmatte à Brigue, terminé en 2012, a fait l'objet d'une réactualisation en conformité avec l'évaluation réalisée par Privera SA en 2011. Avec les derniers travaux réalisés en 2012 pour CHF 2'584'963.–, CPVAL a amorti l'immeuble à concurrence de CHF 4'630'414.– pour une valeur comptable de CHF 30'300'000.–. Les montants figurant sous les rubriques « Sous-total et Total » tiennent compte de ces travaux.

Résultats des immeubles		31.12.2012
Immeubles		
Les Bouleaux	Sion	5.26%
La Planta	Sion	7.08%
La Bohême	Martigny	5.14%
Ste-Marguerite	Sion	4.75%
Saphir	Fully	5.28%
Sandmatte	Brig	-11.58%
Torsa*	Sierre	0.00%
Apollo	Brig	6.74%
Les Potences	Sion	4.39%
Beaumont	Sion	4.03%
Champsec	Sion	4.62%
Perle du Scex	Sion	5.19%
Du Rhône	Naters	4.54%
Sebastiansplatz	Brig	5.02%
UBS	Martigny	5.81%
Sous-total		**2.38%**

Résultats des immeubles		31.12.2012
Copropriétés		
Galeries	Sion	5.62%
Métropole 2000	Lausanne	6.85%
ICC Cointrin	Genève	3.98%
La Terrasse	Sierre	5.73%
La Croisée	Sion	6.35%
Trollietta*	Monthey	0.00%
Sous-total		**3.93%**
TOTAL		**2.56%**

Les résultats 2012 ont été fortement influencés par l'amortissement effectué sur l'immeuble Sandmatte dont le poids dans le portefeuille immobilier est de 14% environ ainsi que par les complexes Torsa à Sierre et Trollietta à Monthey dont les constructions viennent de commencer avec une rentabilité nulle. Sans ces 3 immeubles, la rentabilité aurait été de 5,36%.

* en construction

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Banque	A/V	Monnaie	Montant	Échéance	Prix	Monnaie	Montant	cours 31.12	Montant	valeur CHF	Gain/Perte
UBP	Vente	USD	260'000	févr. 13	0.9425	CHF	245'050	0.914546	237'782	237'782	7'268
Total											**7'268**

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending*

(*) prêt de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net des placements	**189'703'213**	**-52'082'862**
Résultat net sur liquidités	**406'014**	**489'687**
Revenus des comptes bancaires	199'657	284'715
Revenus des comptes à termes	403'750	936'441
Gains de change	484'595	302'377
Pertes de change	-529'954	-1'073'832
Produits - Intérêts PLP de retard	8'924	147'740
Charges - Intérêts PLP de retard	-160'958	-107'754
Résultat net sur Obligations et autres créances de débiteurs suisses	**9'968'973**	**10'722'839**
Revenus des titres	6'756'595	7'290'048
Produits des ventes réalisées	279'118	52'640
Pertes des ventes réalisées	-1'556'539	-668'718
Plus-values non réalisées	5'475'123	7'523'880
Moins-values non réalisées	-985'324	-3'475'011
Résultat net sur prêt à l'employeur	**30'657'130**	**13'950'000**
Résultat net sur Obligations en monnaies étrangères	**16'886'755**	**1'813'925**
Revenus des titres	1'676'289	1'850'223
Produits des ventes réalisées	42'950	164'341
Pertes des ventes réalisées	-135'436	-1'222'527
Plus-values non réalisées	16'895'842	5'958'896
Moins-values non réalisées	-1'331'427	-4'088'415
Gains de change	0	396'129
Pertes de change	-261'463	-1'244'722
Résultat net sur Actions suisses	**57'778'927**	**-28'041'970**
Revenus des titres	8'282'956	9'934'494
Produits des ventes réalisées	874'553	248'512
Pertes des ventes réalisées	-213'051	-1'391'679
Plus-values non réalisées	49'028'922	3'853'930
Moins-values non réalisées	-194'453	-40'687'227

en CHF	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net sur Actions étrangères	**39'625'703**	**-32'388'956**
Revenus des titres	2'662'776	2'238'718
Produits des ventes réalisées	2'313'285	0
Pertes des ventes réalisées	-41'090	-661'455
Plus-values non réalisées	37'627'948	2'987
Moins-values non réalisées	0	-34'323'663
Gains de change	75'432	566'143
Pertes de change	-3'012'648	-211'686
Résultat net sur Immeubles et fonds immobiliers suisses	**21'038'498**	**7'437'237**
Revenus	17'081'486	15'862'993
Produits des ventes réalisées	0	1'016'645
Pertes des ventes réalisées	0	0
Plus-values non réalisées	12'631'407	10'913'335
Moins-values non réalisées	-5'024'762	-17'167'767
Charges sur immeubles	-3'649'633	-3'187'969
Résultat net sur Hypothèques	**758'446**	**1'072'524**
Résultat net sur fonds immobiliers étrangers	**12'441'339**	**-3'004'440**
Revenus	2'364'931	1'624'849
Produits des ventes réalisées	0	0
Plus-values non réalisées	11'643'822	509'700
Moins-values non réalisées	-1'567'414	-5'138'989
Résultat net sur Placements non traditionnels	**1'927'106**	**-6'820'503**
Revenus des titres	290'592	555'952
Produits des ventes réalisées	472'470	12'680
Pertes des ventes réalisées	-68'367	-184'674
Plus-values non réalisées	2'287'964	122'963
Moins-values non réalisées	-988'575	-7'031'456
Gains de change	0	10'708
Pertes de change	-66'978	-306'676
Résultat net sur Matières premières	**439'749**	**-15'777'938**
Revenus des titres	414'091	465'632
Produits des ventes réalisées	42'897	0
Perte des ventes réalisées	-194'029	0
Plus-values non réalisées	1'585'098	9'206
Moins-values non réalisées	-749'126	-16'204'796
Gains de change	0	270'011
Pertes de change	-659'182	-317'991
Frais de gestion	**-2'225'425**	**-1'535'267**

Anticipant les exigences légales liées à la transparence des coûts liés à la gestion de fortune, CPVAL publie pour la première fois les frais de gestion de ses placements collectifs. Ceux-ci ont été déterminés sur la base du Total Expense Ratio (TER) propre à chaque placement comprenant les frais de gestion de fortune, les frais de garde des titres, les frais de performance ainsi que les frais pour la banque dépositaire. Ces frais ont toujours été directement débités sur la fortune des placements collectifs et déduits de la performance.

CPVAL a une fortune de CHF 1,6 mias investie dans ces placements. L'ensemble des frais TER liés à ces placements représente CHF 7,1 mios. Sur ces derniers, voici la liste des fonds et fondations pour lesquels aucune indication de TER n'est donnée :

No Valeur	Emetteur	Produit	Quantité	Valeur
29250260	LODH	LODH MACQUARIE INFRASTRUCTURE FUND LP	15'089.05	12'327'164
14556183	Pioneer	DR2 ALLWEATHER INSTIT FUND	614.7	56'776
14556179	Pioneer	DR ALLWEATHER INSTIT FUND	1'811.61	197'907
5241712	Mont-Blanc	MONT-BLANC LEVERAGED FUND SELECT - CLASS B	32'103.51	1'388'477
4190811	UBP	DINVEST SELECT I - side pocket	71.73	307'179
4190794	UBP	DINVEST TOTAL RETURN - side pocket	16.46	139'305
3019042	Even Capital	EVEN CAPITAL - RX PROPERTIES FUND	2'932.00	4'235'113
2087865	Man	MAN ABSOLUTE RETURN STRATEGIES CLASS-I	13'322.80	9'264'989
1994913	Man	MAN COMMODITY STRATEGIES SELECTION	3'543.01	4'758'938
1052881	Pioneer	MOMENTUM ALLWEATHER STRA-DR	2'643.38	314'253
825581	Valartis	VALARTIS GERMAN RESIDENTIAL	3'500.00	4'258'082
19027355	Picard	PICARD ANGST FUNDS - ENERGY&METAL -SH-	160'000.00	16'164'800
13374198	Sarasin	SARASIN-EUROPEAN CITIES	3'815.00	4'891'496
TOTAL				**58'304'479**

6.8 Placements chez l'employeur

L'Etat du Valais a conclu avec CPVAL un contrat de prêt sur 40 ans pour un montant total de CHF 310 mios valable dès le 1er janvier 2010 (première phase de la recapitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers. Ce taux correspond à 3,5% en 2012.

L'Etat du Valais a également conclu avec CPVAL un deuxième contrat de prêt remboursable par amortissement linéaire sur 40 ans pour un montant total de CHF 565'918'000 valable dès le 1er janvier 2012 (deuxième phase de la recapitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers à 3,5%. Suite à un premier amortissement de CHF 14'147'950.– effectué en 2012, le solde de ces prêts se monte à CHF 861'770'050.– au 31 décembre 2012.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

ACTIF

7.1 Compte de régularisation actif	31.12.2012	31.12.2011
Actifs transitoires	**3'751'126.04**	**3'880'210.24**
– Immeubles	1'421'649.57	1'389'117.85
– Administration	37'376.71	77'047.64
– Placements (intérêts courus)	2'292'099.76	2'414'044.75

PASSIF

7.2 Autres dettes	**1'195'777.82**	**954'088.45**
– Créanciers - Administration	106'736.52	0.00
– Créanciers - Immeubles	2'160.25	0.00
– Créance du Fonds de Garantie	682'687.50	662'941.40
– Créanciers divers de prévoyance	121'776.90	43'941.05
– Créanciers charges sociales	-1'725.35	-1'761.00
– Provision pour affaires juridiques	284'142.00	248'967.00
7.3 Compte de régularisation passif	**2'162'173.41**	**2'072'324.53**
– Charges à payer - Immeubles & Admin.	1'589'979.30	1'834'108.71
– Charges à payer – Prévoyance	346'210.46	148'674.17
– Produits perçus d'avance – Immeubles	225'983.65	89'541.65

COMPTE D'EXPLOITATION

7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations supplémentaires des salariés	**0.00**	**1'790'763.90**
– Rappel de cotisations – assurés	0.00	1'790'763.90
Cotisations complémentaires de l'employeur	**11'408'160.45**	**10'254'737.30**
– Cotisations de renforcement et rappel de cotisations employeur [1]	2'856'004.85	2'373'768.80
– Pont AVS – participation au financement [2]	6'565'971.40	6'234'727.15
– Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	1'900'486.50	1'646'241.35
– Participation aux frais administratifs	85'697.70	0.00
Primes uniques et rachats	**6'286'949.59**	**5'401'981.18**
– Achats à l'admission	5'865'145.05	2'681'516.00
– Achats taux d'activité et transfert catégorie	0.00	655'126.35
– Financement retraite anticipée	390'952.10	2'030'594.05
– Recettes diverses & remboursement avances AI	30'852.44	34'744.78

[1] Depuis 2012, les employeurs paient une cotisation de renforcement de 0,4% des traitements assurés pour l'amélioration du degré de couverture. Le montant figurant sous 2011 concerne les rappels de cotisations qui ont été supprimés avec l'introduction de la primauté des cotisations.

[2] Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1er décembre 2002. Dès le 1er janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50 % et par l'employeur à raison de 50% également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

Selon l'article 36 du règlement de base de la Caisse, l'adaptation des rentes est de la compétence du Comité. Celui-ci, pour décider, se base sur la situation financière de la Caisse et sur sa Directive relative à l'utilisation des excédents. Afin d'assurer l'évolution positive du degré de couverture comme exigé par les dispositions fédérales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures mesures d'assainissement. Pour ces raisons et considérant le recul de 0,43% de l'indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 2012, le Comité a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

	31.12.2012	31.12.2011
7.6 Autres prestations réglementaires	**14'753'506.75**	**13'697'179.10**
– Rentes d'enfants	1'629'475.05	1'591'149.95
– Avances AI non-récupérées	0.00	8'429.00
– Pont AVS	12'963'930.90	12'097'600.15
– Autres prestations de prévoyance	160'100.80	0.00

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité selon le règlement en vigueur dès le 1er janvier 2012.

	31.12.2012	31.12.2011
7.7 Versements anticipés	**10'770'835.35**	**10'118'467.85**
– Versements anticipés propriété du logement	7'079'628.60	6'970'211.50
– Versements anticipés suite au divorce	3'691'206.75	3'148'256.35

7.8 Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance

Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance	31.12.2012	31.12.2011	Différence
Capitaux de prévoyance assurés actifs et invalides	2'027'619'000	1'875'438'000	+152'181'000
Capitaux de prévoyance rentiers	1'875'346'000	1'755'445'000	+119'901'000
Provision pour adaptation des bases techniques	81'951'000	65'356'000	+16'595'000
Provision « Garantie changement Primauté »	81'215'000	0	+81'215'000
Déduction libération de primes	-160'100	0	-160'100
Evolution des engagements 2012			**+369'731'900**

Les montants relatifs à la libération du service des primes sont inclus dans le capital épargne des assurés actifs et invalides. Ils ont cependant déjà été pris en compte dans les charges de l'exercice et doivent être déduits des coûts liés à l'évolution du capital épargne.

7.9 Frais d'administration de la fortune

Conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC 26, les frais sur transactions boursières sont comptabilisés séparément du prix d'achat ou de vente des titres. Les frais de gestion des fonds ne sont pas facturés séparément à la Caisse et sont inclus dans la valeur nette d'inventaire des parts publiée par les banques et servant de référence à l'évaluation au bilan.

En résumé la part des frais administratifs nets de la fortune en rapport avec la fortune de placement se monte à CHF 2'225'400.–, soit 0,07%. Les coûts TER des placements collectifs transparents se montent à CHF 7'113'000.–, soit 0,22% de la fortune.

TER : Total expense ratio : somme des coûts de gestion directement facturés par la direction des placements collectifs à la fortune de ces placements

	31.12.2012	31.12.2011
7.10 Frais d'administration	**3'331'683.00**	**2'946'533.00**
Coûts de l'administration générale	**3'208'679.13**	**2'872'689.18**
– Traitements, Comité, formation, représentation	1'861'070.10	1'593'310.85
- Loyers	106'636.50	107'834.70
- Changement système informatique	582'232.05	338'725.80
- Charges changement primauté	120'220.20	353'845.80
- Frais informatiques	228'740.64	117'005.15
- Divers	309'779.64	361'966.88
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	**97'789.40**	**73'016.00**
– Organe de révision	40'000.00	40'000.00
– Expert en prévoyance professionnelle	57'789.40	33'016.00
Emoluments autorité de suveillance	**25'214.80**	**828.00**

8. Demande de l'autorité de surveillance

L'entrée en vigueur de la réforme structurelle de la LPP le 1er janvier 2012 a entraîné une importante conséquence organisationnelle pour l'autorité de surveillance LPP. Une recentralisation régionale des autorités de surveillance cantonales romandes a eu lieu, de sorte que l'Autorité de Surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, sise à Lausanne, est désormais chargée de la surveillance LPP des institutions de prévoyance professionnelle dont le siège se trouve dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, du Jura et du Valais.

Différentes correspondances ont été adressées à la Caisse relatives aux exigences de la réforme structurelle. Celles-ci ont toutes été répondues par la Caisse.

Des compléments d'information ont été demandés par la Caisse concernant l'explosion des coûts liés au travail de l'Autorité de Surveillance. Ceux-ci ont été justifiés.
Le règlement de liquidation partielle a été entériné le 12 février 2013 et entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2010. Les règlements de base, de placement, immobilier et d'organisation ont été portés à la connaissance de l'Autorité de Surveillance et ne soulèvent plus de commentaires de sa part.

La question de l'indépendance de l'organe de révision fait encore l'objet d'une interpellation auprès de la Commission de Haute Surveillance.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/Explication des mesures prises

CPVAL peut maintenir sa situation de capitalisation partielle puisque le canton garantit ses engagements réglementaires conformément à l'article 7 de la LIEP basé sur l'art. 72c LPP. La Caisse n'est donc pas en situation de découvert au sens de l'article 44 OPP2.

D'importantes mesures ont été prises depuis 2007 pour renforcer la situation financière de l'institution. CPVAL a bénéficié d'une deuxième recapitalisation à concurrence de CHF 450 mios en janvier 2012. Cette injection de capitaux associée à l'augmentation des engagements des bénéficiaires de rente suite à la baisse du taux technique de 4% à 3,5% ont porté le degré de couverture de la Caisse au 1er janvier 2012 à 76,7%. Le nouvel expert en prévoyance professionnelle de CPVAL, Swisscanto SA, a également fourni à la Caisse un rapport sur la projection du degré de couverture sur les 20 prochaines années démontrant qu'avec les hypothèses retenues par CPVAL, un degré de couverture de plus de 80% peut être atteint d'ici l'horizon 2030.

Le Comité de la Caisse se déterminera d'ici la fin de l'exercice 2013 sur la problématique de la fixation des degrés de couverture initiaux pour l'ensemble des engagements de la Caisse ainsi que pour les engagements des assurés actifs en conformité avec les exigences légales concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public. Il décidera également du montant de constitution d'une réserve de fluctuation de valeur et finalisera dès lors la rédaction du règlement y relatif.

9.2 Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse ne font l'objet d'aucune mise en gage à la date de l'établissement du bilan.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

9.5.1 Procédure pénale

L'arrêt du Tribunal fédéral du 14 mars 2013 a définitivement clos l'instruction pénale, initiée en juillet 2003, contre l'ancien Président de la CRPE, Ignace Rey. Celui-ci a été reconnu coupable d'abus de confiance, d'escroquerie, de gestion déloyale, de tentative d'escroquerie, de faux dans les titres et de blanchiment d'argent et a été condamné à une peine de 3 ans et 170 jours de réclusion. Les modalités pour le dédommagement financier à CPVAL ont commencé en avril 2013. Le dommage à réparer, uniquement pour l'affaire Stratos se chiffre à CHF 4 mios plus intérêt à 5% dès 2000, sous déduction des compensations effectuées jusqu'à ce jour. .

9.5.2 Procédure civile devant le Tribunal d'Instance de Thonon

L'inscription d'une hypothèque conservatoire sur la propriété d'Ignace Rey a été maintenue. L'issue de la procédure est prévue pour fin 2013.

9.5.3 Litige devant le Tribunal cantonal des assurances Cour des assurances sociales

Un litige relevant du Tribunal cantonal des assurances (financement par l'employeur de la rente pont AVS) est pendant contre la Commune de Lens. Le jugement est attendu pour juin 2013.

9.6 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1er janvier 2012 concernant le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (Art. 72a ss. LPP). Celles-ci prévoient que toute institution de droit public doit établir pour le 1er janvier 2014 un plan de financement permettant d'atteindre un taux de couverture d'au moins 80% d'ici 40 ans. Ce plan devra être suffisamment détaillé et précis pour permettre un suivi annuel et comprendre un dispositif d'intervention dans le cas où l'évolution du taux de couverture ne se réalise pas conformément au scénario prévu. Le Comité de CPVAL traitera cette problématique ainsi que celle liée aux taux de couverture initiaux dans le courant de l'année 2013.
Ce rapport est provisoire dans la mesure où les degrés de couverture initiaux et le plan de financement à long terme doivent entrer en vigueur rétroactivement au 01.01.2012 et que certaines valeurs de ce document pourraient s'en trouver modifiées rétroactivement.

Swisscanto

CONCLUSION DU RAPPORT DE L'EXPERT AGREE

En notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons que la Caisse présente un déficit technique au 31.12.2012. A cette date, en vertu de l'article 52e de la LPP, la fortune de la Caisse ne couvre pas intégralement ses engagements réglementaires.

Nous constatons en outre que :

— les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;

— selon les bases techniques VZ 2005, au taux technique de 3.5% et en application du règlement de provisions entériné par le Conseil de fondation, la Caisse présente un déficit technique de CHF 850'729'000.—;

— le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève ainsi au 31.12.2012 à 79.1%;

— en vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 850'729'000.—;

— compte tenu que le degré de couverture actuel est inférieur au degré minimum requis selon l'article 72a LPP, à savoir 80% pour les institution de prévoyance en capitalisation partielle, le Comité doit présenter un plan de financement qui permettra d'atteindre cet objectif d'ici au 31 décembre 2051 au plus tard;

— selon nos calculs de projection, cet objectif est actuellement atteignable avant le terme.

Nous rappelons au Comité qu'il doit déterminer d'ici au 31 décembre 2013 les degrés de couverture initiaux selon l'article 72b LPP.

Nous remercions le Comité pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Swisscanto Prévoyance SA

Konrad Niklewicz
Expert diplômé
En assurances de pension

Michèle Mottu Stella
Experte diplômée
en assurances de pension

Rapport de l'organe de révision

Présidence du Conseil d'Etat
Inspection cantonale des finances

Präsidium des Staatsrates
Kantonales Finanzinspektorat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Comité de CPVAL, Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CPVAL, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 16 à 42) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.
Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.
Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Par ailleurs, nous précisons qu'un rapport détaillé est établi et remis à la Présidente et à la direction de la Caisse, au Conseil d'Etat, aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil et à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale, à Lausanne.

Sion, le 6 juin 2013

Le chef de service	Le responsable de mandat
Christian Melly Expert-réviseur agréé	Blaise Rey Expert-réviseur agréé

Rue de la Dent Blanche 8, 1951 Sion
Tél. 027 606 27 00 · Fax 027 606 27 04 · e-mail: if@admin.vs.ch